

EMPIRE CHÉRIFIEN

PROTECTORAT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC

Bulletin Officiel**Abonnements :**

		ÉDITION PARTIELLE	ÉDITION COMPLÈTE
Zone française et Tanger	Un an..	1.100 fr.	2.200 fr.
	6 mois.	700 »	1.400 »
France et Colonies	Un an..	1.350 »	2.700 »
	6 mois.	900 »	1.600 »
Étranger	Un an..	2.300 »	4.000 »
	6 mois.	1.350 »	2.400 »

Changement d'adresse : 25 francs,
indiquer l'ancienne adresse ou joindre une bande.

LE « BULLETIN OFFICIEL » PARAÎT LE VENDREDI**L'édition complète comprend :**

1° Une première partie ou édition partielle : *dahirs, arrêtés, ordres, décisions, circulaires, avis, informations, statistiques, etc.*

2° Une deuxième partie : *publicité réglementaire, légale et judiciaire (immatriculation des immeubles, délimitation des terres domaniales et collectives, avis d'adjudication, d'enquête, etc.).*

Les abonnements sont reçus à l'Imprimerie Officielle,
avenue Jean-Mermoz, à Rabat.

Tous règlements doivent être effectués à l'adresse du Régisseur-comptable
de l'Imprimerie Officielle (**compte chèques postaux n° 101-16, à Rabat**).

AVIS. — Il n'est pas assuré d'abonnement avec effet rétroactif.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Prix du numéro :

Première ou deuxième partie..... 35 fr.
Édition complète 55 fr.

Années antérieures :
Prix ci-dessus majorés de 50 %

Prix des annonces :

Annonces légales, } La ligne de 27 lettres :
réglementaires } **90 francs**
et judiciaires }

(Arrêté résidentiel du 31 janvier 1952.)

Les tables annuelles, analytique et chrono-
logique, sont délivrées gratuitement aux
abonnés de l'année.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats pour toute la zone du Protectorat Français de l'Empire Chérifien doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin Officiel » du Protectorat.

SOMMAIRE

Pages

TEXTES GÉNÉRAUX**Salaire minimum.**

Dahir du 26 janvier 1956 (12 joumada II 1375) modifiant le dahir du 18 juin 1936 (28 rebia I 1355) relatif au salaire minimum des ouvriers et employés 106

Décret du 27 janvier 1956 (13 joumada II 1375) portant revalorisation du salaire minimum dans l'industrie, le commerce, les professions libérales et l'agriculture 106

TEXTES PARTICULIERS**Avocat autorisé à assister et représenter les parties devant les juridictions makhzen.**

Décret du 25 janvier 1956 (11 joumada II 1375) autorisant M^{re} Mohammed Haroun, avocat au barreau de Fès, à assister et représenter les parties devant les juridictions makhzen 106

Oujda. — Parc aux explosifs.

Arrêté du général de division, commandant supérieur des troupes du Maroc, du 9 janvier 1956 portant création de deux polygones exceptionnels à l'intérieur de la zone de servitudes du parc aux explosifs et aux artifices d'Oujda 107

Casablanca. — Acquisition de terrain.

Arrêté du directeur général de l'intérieur du 30 janvier 1956 approuvant une délibération de la commission municipale de la ville de Casablanca autorisant l'acquisition par la ville de deux lots de terrain domaniaux sis à Ifrane 107

Agrément de société d'assurances.

Arrêté du directeur des finances du 28 novembre 1955 portant agrément de la Compagnie franco-américaine d'assurances pour effectuer en zone française du Maroc certaines opérations d'assurances 107

Arrêté du directeur des finances du 18 décembre 1955 portant agrément de la Compagnie africaine d'assurances, approbation du transfert à cette société de la totalité du portefeuille de contrats d'assurances de la société « Lloyd marocain d'assurances » et retrait d'agrément sur sa demande à cette dernière société 107

P.T.T.

Arrêté du directeur de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones du 18 janvier 1956 portant transformation d'un établissement postal 108

**ORGANISATION ET PERSONNEL
DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES****TEXTES PARTICULIERS****Direction des services de sécurité publique.**

Arrêté résidentiel du 27 janvier 1956 relatif à l'incorporation de certains fonctionnaires dans les cadres de la direction des services de sécurité publique 108

Trésorerie générale.

Arrêté du trésorier général du Maroc du 25 janvier 1956 modifiant et complétant l'arrêté du trésorier général du 10 décembre 1945 fixant les conditions d'incorporation de certains agents auxiliaires dans les cadres de fonctionnaires de la trésorerie générale 108

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions 109

Admission à la retraite 118

Élections 119

Résultats de concours et d'examens 119

AVIS ET COMMUNICATIONS

<i>Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs dans diverses localités</i>	119
<i>Liste des sociétés d'assurances agréées en zone française du Maroc au 1^{er} février 1956</i>	120
<i>Avis aux importateurs</i>	136

TEXTES GÉNÉRAUX

Dahir du 26 janvier 1956 (12 jourmada II 1375) modifiant le dahir du 18 juin 1936 (28 rebia I 1355) relatif au salaire minimum des ouvriers et employés.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu le dahir du 18 juin 1936 (28 rebia I 1355) relatif au salaire minimum des ouvriers et employés et les dahirs qui l'ont modifié et complété,

A REVÊTU DE SON SCEAU CE QUI SUIT :

ARTICLE UNIQUE. — L'article premier du dahir susvisé du 18 juin 1936 (28 rebia I 1355) est modifié ainsi qu'il suit :

« Article premier. — Le salaire minimum des ouvriers et employés ne peut être inférieur au taux fixé, suivant l'âge et le sexe des travailleurs, soit pour l'ensemble du Maroc, soit pour une région, une circonscription ou une agglomération, par décret pris en conseil de cabinet.

« Dans l'industrie, le commerce et les professions libérales, les avantages accessoires et les avantages en nature accordés à l'ouvrier ou à l'employé entrent en ligne de compte pour l'appréciation de son salaire.

« Dans l'agriculture, les avantages en nature s'ajoutent au salaire minimum.

« Pour le travailleur payé à la journée ou au mois et occupé dans une entreprise assujettie au dahir du 18 juin 1936 (28 rebia I 1355) portant réglementation de la durée du travail, le salaire minimum journalier ou mensuel s'entend respectivement pour une journée de huit heures ou un mois de deux cent huit heures de travail. Toutefois les dispositions du présent alinéa ne sont pas applicables, sauf convention contraire, au personnel pour lequel la durée du travail est prolongée à titre permanent, soit en exécution de l'article 10 de l'arrêté viziriel du 15 mars 1937 (2 moharrem 1356) déterminant les conditions générales d'application de la durée du travail, soit en exécution des arrêtés viziriels pris pour l'application du dahir précité du 18 juin 1936 (28 rebia I 1355) dans une ou plusieurs catégories professionnelles, lorsque le travail effectué pendant les heures de dérogation permanente ne doit pas faire l'objet d'une majoration de salaire. »

Fait à Rabat, le 12 jourmada II 1375 (26 janvier 1956).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 31 janvier 1956.

Le Commissaire résident général,

ANDRÉ-LOUIS DUBOIS.

Décret du 27 janvier 1956 (13 jourmada II 1375) portant revalorisation du salaire minimum dans l'industrie, le commerce, les professions libérales et l'agriculture.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir du 18 juin 1936 (28 rebia I 1355) relatif au salaire minimum des ouvriers et employés, modifié par le dahir du 26 janvier 1956 (12 jourmada II 1375) ;

Vu l'arrêté du secrétaire général du Protectorat du 28 septembre 1954 (29 moharrem 1374) fixant le salaire minimum agricole ;

Vu l'arrêté du secrétaire général du Protectorat du 29 mars 1955 (4 chaabane 1374) portant augmentation du salaire minimum ;

Le conseil de cabinet entendu,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — A compter du 1^{er} février 1956, dans l'industrie, le commerce et les professions libérales, les salaires minima résultant de l'application de l'arrêté du secrétaire général du Protectorat susvisé du 29 mars 1955 (4 chaabane 1374) sont augmentés d'une somme horaire de 10 francs, journalière de 80 francs, mensuelle de 2.080 francs.

ART. 2. — A compter du 1^{er} février 1956, dans l'agriculture, les salaires minima résultant de l'application de l'arrêté du secrétaire général du Protectorat susvisé du 28 septembre 1954 (29 moharrem 1374) sont portés de 230 francs par jour à 300 francs par jour.

Fait à Rabat, le 13 jourmada II 1375 (27 janvier 1956).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 31 janvier 1956.

Le Commissaire résident général,

ANDRÉ-LOUIS DUBOIS.

TEXTES PARTICULIERS

Décret du 25 janvier 1956 (11 jourmada II 1375) autorisant M^e Mohammed Haroun, avocat au barreau de Fès, à assister et représenter les parties devant les juridictions makhzen.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir du 10 janvier 1924 (2 jourmada II 1342) sur l'organisation du barreau et l'exercice de la profession d'avocat, et notamment l'article 2, tel qu'il a été modifié par le dahir du 5 mai 1932 (26 hijra 1350) ;

Vu le dahir du 28 juillet 1945 (17 chaabane 1364) relatif à l'exercice de la profession de défenseur agréé et d'avocat près les juridictions makhzen non pourvues d'un commissaire du Gouvernement,

DÉCRÈTE :

ARTICLE UNIQUE. — M^e Mohammed Haroun, avocat au barreau de Fès, est admis à assister et représenter les parties devant les juridictions makhzen.

Fait à Rabat, le 11 jourmada II 1375 (25 janvier 1956).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 31 janvier 1956.

Le Commissaire résident général,

ANDRÉ-LOUIS DUBOIS.

Arrêté du général de division, commandant supérieur des troupes du Maroc, du 9 janvier 1956 portant création de deux polygones exceptionnels à l'intérieur de la zone de servitudes du parc aux explosifs et aux artifices d'Oujda.

LE GÉNÉRAL DE DIVISION BOURGUND, COMMANDANT SUPÉRIEUR DES TROUPES DU MAROC,

Vu le dahir du 7 août 1934 relatif aux servitudes militaires ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 1939 du général commandant supérieur des troupes du Maroc portant classement au titre d'ouvrage militaire du parc aux explosifs et aux artifices d'Oujda et créant une zone de servitudes autour de cet ouvrage ;

Vu la note de service n° 2085 E.M.T.M./4/G. du 3 décembre 1955 du général commandant supérieur des troupes du Maroc autorisant la création de deux polygones exceptionnels à l'intérieur de la zone de servitudes du parc aux explosifs et aux artifices d'Oujda,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est créé deux polygones exceptionnels à l'intérieur de la zone de servitudes du parc aux explosifs et aux artifices d'Oujda.

Ces polygones sont délimités respectivement par les bornes B. 19/1, B. 19/2, B. 19/3, et B. 20/1, B. 20/2, B. 20/3, figurées sur le plan annexé à l'original du présent arrêté.

ART. 2. — Dans l'étendue desdits polygones, pourra être autorisée l'exécution de travaux d'aménagement, clôture et construction, sous réserve que la hauteur totale des ouvrages au-dessus du sol ne soit pas supérieure à 12 mètres et que lesdits ouvrages ou constructions ne soient pas destinés au stockage de matières explosives, dangereuses ou inflammables.

Les travaux de construction à l'intérieur des polygones ainsi créés ne pourront être éventuellement commencés qu'après autorisation délivrée par le colonel commandant supérieur et directeur régional du génie.

ART. 3. — Dans un délai de trois mois à dater de la publication du présent arrêté, le service du génie procédera au bornage des polygones susvisés.

ART. 4. — Un exemplaire du présent arrêté sera déposé :
à la Résidence générale, à Rabat (service de législation) ;
à la direction régionale du génie du Maroc, à Rabat ;
à la direction des travaux du génie de Fès ;
aux services municipaux d'Oujda.

ART. 5. — Le colonel commandant supérieur et directeur régional du génie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Rabat, le 9 janvier 1956.

BOURGUND.

Arrêté du directeur général de l'intérieur du 30 janvier 1956 approuvant une délibération de la commission municipale de la ville de Casablanca autorisant l'acquisition par la ville de deux lots de terrain domanial sis à Ifrane.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INTÉRIEUR.

Vu le dahir du 8 avril 1917 sur l'organisation municipale et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 18 septembre 1953 relatif à l'organisation municipale ;

Vu le dahir du 19 octobre 1921 sur le domaine municipal et les dahirs qui l'ont modifié et complété, notamment le dahir du 14 octobre 1953 ;

Vu l'arrêté viziriel du 31 décembre 1921 déterminant le mode de gestion du domaine municipal et les arrêtés viziriels qui l'ont modifié et complété, notamment en son article 8 l'arrêté viziriel du 16 décembre 1953 ;

Vu le dahir du 1^{er} juin 1922 relatif au statut municipal de la ville de Casablanca et les dahirs qui l'ont modifié et complété ;

Vu la délibération de la commission municipale, au cours de sa séance plénière du 25 octobre 1955 ;

Après avis du directeur des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée la délibération de la commission municipale de Casablanca, en date du 25 octobre 1955, autorisant l'acquisition par la ville des lots n°s 69 et 70 du lotissement de la Forêt d'Ifrane appartenant à l'État chérifien, d'une superficie globale de mille neuf cent quarante mètres carrés (1.940 m²), soit, respectivement, neuf cent vingt mètres carrés (920 m²) et mille vingt mètres carrés (1.020 m²), tels qu'ils sont figurés par une teinte rose sur le plan annexé à l'original du présent arrêté.

ART. 2. — Cette acquisition sera réalisée au prix de cinquante francs (50 fr.) le mètre carré, soit pour la somme globale de quatre-vingt-dix-sept mille francs (97.000 fr.).

ART. 3. — Les autorités municipales de la ville de Casablanca sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Rabat, le 30 janvier 1956.

Pour le directeur de l'intérieur,

Le directeur adjoint,

CAPITANT.

Agrément de société d'assurances.

Par arrêté du directeur des finances du 23 novembre 1955 la Compagnie franco-américaine d'assurances, dont le siège social est à Casablanca, 16, rue de Foucauld, a été agréée pour effectuer en zone française du Maroc des opérations d'assurances appartenant aux catégories suivantes :

- Opérations d'assurance contre les accidents du travail ;
- Opérations d'assurance contre les risques de toute nature résultant de l'emploi de tous véhicules, autres que les aéronefs ;
- Opérations d'assurance contre les risques d'accidents corporels (non compris dans ceux qui sont mentionnés ci-dessus) et contre les risques d'invalidité et de maladie ;
- Opérations d'assurance contre l'incendie et les explosions ;
- Opérations d'assurance contre les risques de responsabilité civile (non visés aux paragr. 7°, 8°, 9°, 9 bis et 11) ;
- Opérations d'assurance contre le vol ;
- Opérations d'assurance maritime et d'assurance transports ;
- Opérations d'assurance contre les risques divers suivants :
 - dégâts des eaux ;
 - bris des glaces ;
 - dégâts causés par l'ouragan, les raz de marée, les inondations ;
 - risques politiques, grèves et émeutes ;
- Opérations de réassurance de toute nature.

Agrément de société d'assurances, transfert d'un portefeuille de contrat et retrait d'agrément sur demande d'une compagnie d'assurances.

Par arrêté du directeur des finances du 18 décembre 1955 la société d'assurances « Compagnie africaine d'assurances », dont le siège social est à Rabat, 49, rue de la République, a été agréée pour

effectuer en zone française du Maroc des opérations d'assurances appartenant aux catégories suivantes :

- accidents survenus par le fait ou à l'occasion du travail ;
- opérations d'assurances contre les risques divers suivants :
bris de machines.

Par ce même texte a été approuvé le transfert à la société d'assurances « Compagnie africaine d'assurances » de la totalité du portefeuille de contrats d'assurances constitué avec ses droits et obligations en zone française du Maroc et hors de cette zone, à l'exception de ceux afférents aux opérations pratiquées en France, en Algérie, dans les territoires d'outre-mer et aux U.S.A., du « Lloyd marocain d'assurances », dont le siège social est à Casablanca, 16, rue Ben-dahan.

Par ce même arrêté a été retiré, sur sa demande, après transfert, l'agrément du « Lloyd marocain d'assurances », tel qu'il avait été accordé par les arrêtés n° 4 du 25 juillet 1942, n° 11 du 26 août 1942, n° 121 du 28 mai 1943, n° 125 du 13 août 1943, n° 209 du 18 janvier 1947, n° 272 du 12 mars 1948 et n° 9 du 2 juillet 1953.

Service postal à Christian.

Par arrêté du directeur de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones du 18 janvier 1956 la recette-distribution de Christian (région de Rabat) a été transformée, le 1^{er} février 1956, en agence postale de 1^{re} catégorie participant aux services postal, télégraphique, téléphonique et des mandats.

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS

DIRECTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Arrêté résidentiel du 27 janvier 1956 relatif à l'incorporation de certains fonctionnaires dans les cadres de la direction des services de sécurité publique.

**M. ANDRÉ-LOUIS DUBOIS, COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC,
Commandeur de la Légion d'honneur,**

Vu l'arrêté résidentiel du 10 août 1946 relatif à l'organisation de la direction des services de sécurité publique ;

Vu l'arrêté résidentiel du 10 août 1946 relatif à l'organisation du personnel des services actifs de la police générale et ceux qui l'ont modifié ou complété, et notamment l'arrêté résidentiel du 27 juin 1955 ;

Vu le décret du 18 janvier 1950 déterminant les mesures nécessaires pour régler la situation de certaines catégories de fonctionnaires d'Indochine,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — A titre exceptionnel et jusqu'à une date qui sera fixée ultérieurement par arrêté résidentiel, par dérogation aux dispositions formant statut du personnel des services actifs de police, les fonctionnaires et agents français titulaires de la police d'Indochine, en activité ou placés dans l'une des positions prévues par le décret susvisé du 18 janvier 1950, dont la candidature aura été acceptée par le directeur des services de sécurité publique, pourront être recrutés directement et incorporés dans les cadres correspondants de la police marocaine.

ART. 2. — Les conditions d'incorporation de ce personnel dans les cadres de la direction des services de sécurité publique feront l'objet d'un arrêté du directeur des services de sécurité publique, approuvé par le secrétaire général du Protectorat, après avis du directeur des finances.

Rabat, le 27 janvier 1956.

ANDRÉ-LOUIS DUBOIS.

TRÉSORERIE GÉNÉRALE

Arrêté du trésorier général du Maroc du 25 janvier 1956 modifiant et complétant l'arrêté du trésorier général du 10 décembre 1945 fixant les conditions d'incorporation de certains agents auxiliaires dans les cadres de fonctionnaires de la trésorerie générale.

**LE TRÉSORIER GÉNÉRAL DU MAROC,
Officier de la Légion d'honneur,**

Vu le dahir du 5 avril 1945 relatif à l'incorporation de certains agents de l'administration chérifienne dans les cadres de fonctionnaires ;

Vu l'arrêté du trésorier général du Protectorat du 10 décembre 1945 fixant les conditions d'incorporation de certains agents auxiliaires dans les cadres de fonctionnaires de la trésorerie générale,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article 2 de l'arrêté du trésorier général du Maroc du 10 décembre 1945 susvisé, est modifié ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} janvier 1956 :

« Article 2. —

« 3° Réunir, au 1^{er} janvier 1956, au moins dix ans de services « dans une administration publique chérifienne, le service légal et « les services de guerre non rémunérés par une pension étant toujours pris en compte, le cas échéant. »

(La suite sans modification.)

ART. 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} janvier 1956.

Rabat, le 25 janvier 1956.

COURSON.

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU PROTECTORAT.

Est nommé *sous-directeur à l'échelon exceptionnel (indice 675)* du 1^{er} août 1955 : M. Robin Auguste, sous-directeur hors classe. (Arrêté résidentiel du 30 décembre 1955.)

Est nommé *sous-directeur à l'échelon exceptionnel (indice 675)* du 1^{er} août 1955 : M. Massenet Pierre, sous-directeur hors classe. (Arrêté résidentiel du 18 janvier 1956.)

Est nommé, pour ordre, *chef de bureau de 1^{re} classe (N.H. indice 500)* du 26 novembre 1955 : M. Lotthe Ernest, administrateur civil de 2^e classe (3^e échelon). (Arrêté résidentiel du 9 janvier 1956.)

Est nommé *rédacteur stagiaire* du 1^{er} juillet 1955 : M. Benhaim Jacques, agent temporaire, diplômé de l'Institut d'études politiques. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 10 novembre 1955.)

Est titularisé et nommé *rédacteur de 3^e classe* du 1^{er} juillet 1955 : M. Belghiti Mohamed, rédacteur stagiaire. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 29 novembre 1955.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *secrétaire d'administration principal, 3^e échelon*, avec ancienneté du 29 novembre 1951, nommé *secrétaire d'administration de classe exceptionnelle (indice 360)* du 29 novembre 1954 : M. Wagner Georges. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 9 janvier 1956.)

Est nommée, après concours, *sténodactylographe stagiaire* du 1^{er} novembre 1955 : M^{lle} Noël Simone, sténodactylographe temporaire. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 9 janvier 1956.)

Est nommée, après concours, *sténodactylographe stagiaire* du 1^{er} novembre 1955 : M^{me} Moinet Monique, sténodactylographe temporaire. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 9 janvier 1956.)

Est nommé *commis chef de groupe de 2^e classe* du 1^{er} janvier 1955 : M. Lafitte Paul, commis principal de classe exceptionnelle (indice 240). (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 13 janvier 1956.)

L'ancienneté de M. Trapp Maurice, en qualité de secrétaire comptable assimilé à un secrétaire d'administration principal, 1^{er} échelon, est reportée du 15 novembre 1951 au 28 octobre 1950 (majoration pour services de guerre : 1 an 17 jours).

L'intéressé est assimilé à un *secrétaire d'administration principal, 2^e échelon* du 28 octobre 1952, et à un *secrétaire d'administration principal, 3^e échelon* du 28 octobre 1954.

(Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 23 janvier 1956.)

Est nommée, après concours, *dactylographe, 1^{er} échelon* du 1^{er} novembre 1955 : M^{me} Niobey Jeannine, dactylographe temporaire. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 23 janvier 1956.)

DIRECTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Est acceptée, à compter du 15 septembre 1955, la démission de son emploi de M. Porte Jean, surveillant de prison stagiaire. (Arrêté directorial du 14 septembre 1955.)

Est remis *surveillant de prison de 2^e classe* du 1^{er} juillet 1955, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1952 : M. Bled Georges, surveillant de 1^{re} classe. L'intéressé est promu *surveillant de 1^{re} classe* du 1^{er} juillet 1955. (Arrêté directorial du 1^{er} juillet 1955.)

Sont nommés du 1^{er} janvier 1955 :

Directeurs de prison de 4^e classe : MM. Bousquet Joseph, économiste de 1^{re} classe, et Richard André, économiste de 2^e classe ;

Économes de prison de 3^e classe : MM. Boichard Marcel, Dintzer Jean, Leclercq Alexis et Marras Lucien, commis de 1^{re} classe.

(Arrêtés directoriaux des 29 octobre et 2 novembre 1955.)

Sont nommés :

Surveillants de prison de 1^{re} classe du 1^{er} novembre 1955 : MM. Mestre Baptiste et Giral Germain, surveillants de 2^e classe ;

Surveillant commis-greffier de 1^{re} classe du 1^{er} novembre 1955 : M. Hernandez Jacques, surveillant commis-greffier de 2^e classe.

(Arrêtés directoriaux du 19 août 1955.)

Sont réintégrés dans leur emploi du 18 septembre 1955 : MM. Bled Georges et Rodriguez Raoul, surveillants de prison de 1^{re} classe. (Arrêtés directoriaux du 20 septembre 1955.)

Est reclassé *gardien de prison de 2^e classe* du 2 juillet 1950, avec ancienneté du 16 novembre 1948 (bonification pour services militaires : 11 mois 29 jours), et promu *gardien de 1^{re} classe* du 16 avril 1955 et *gardien hors classe* du 16 septembre 1953 : M. Fassihi Idder, gardien de 2^e classe. (Arrêté directorial du 4 août 1955.)

Est titularisé et reclassé *gardien de prison de 4^e classe* du 30 août 1954, avec ancienneté du 7 juin 1953, et *gardien de 3^e classe* du 7 juin 1955 (bonification pour services militaires : 2 ans 2 mois 23 jours) : M. Belqola Mohamed, gardien stagiaire. (Arrêté directorial du 12 septembre 1955.)

*
*
*

DIRECTION DES FINANCES.

Est remis à la disposition de son administration d'origine et rayé des cadres de la direction des finances du 1^{er} octobre 1955 : M. Gresy Noël, administrateur civil de 1^{re} classe, 3^e échelon. (Arrêté résidentiel du 5 janvier 1956.)

Sont nommés :

Chef de service adjoint de classe exceptionnelle du 24 février 1954 : M. de Casteras Jean, chef de service adjoint de 1^{re} classe ;

Chef de service adjoint de 3^e classe du 5 janvier 1954 : M. Kuhn Jean, chef de bureau de 1^{re} classe ;

Chef de bureau de 2^e classe du 1^{er} juillet 1955 : M. Flament Jean, chef de bureau de 3^e classe.

(Arrêté résidentiel du 19 décembre 1955.)

Sont nommés, pour ordre :

Chef de service adjoint de classe exceptionnelle (indice 630) du 13 mai 1954 : M. Valent Philippe, administrateur civil du ministère des finances, en service détaché au Maroc ;

Chef de bureau de 1^{re} classe (indice 500) du 9 juillet 1955 : M. Lacam Henri, administrateur civil du ministère des finances, en service détaché au Maroc.

(Arrêtés résidentiels des 3 et 5 janvier 1956.)

Sont nommés, pour ordre, *sous-chefs de bureau de 2^e classe* du 31 décembre 1953, avec ancienneté du 1^{er} mai 1952 : M. Jeannin Jean-Pierre, Vaudrey Michel et Bardin Jean, administrateurs civils de 3^e classe, 3^e échelon, en service détaché. (Arrêté résidentiel du 9 janvier 1956.)

Sont intégrés dans le cadre des secrétaires d'administration, en application des dispositions de l'arrêté viziriel du 7 septembre 1955, et nommés du 1^{er} juillet 1955 :

Secrétaire d'administration de 2^e classe, 3^e échelon : M. Lalanne Claude ;

Secrétaire d'administration de 2^e classe, 1^{er} échelon et reclassé au 3^e échelon du 1^{er} juillet 1955, avec ancienneté du 8 août 1954 : M. Almodovar Abel,

commis chefs de groupe.

(Arrêtés directoriaux des 3 et 6 janvier 1956.)

Est nommé, pour ordre, *chef de bureau de 1^{re} classe (ancienne hiérarchie, indice 474)* du 1^{er} janvier 1956 : M. Hardy René, agent supérieur de 1^{re} classe, 3^e échelon, au ministère des finances, en service détaché au Maroc. (Arrêté directorial du 15 décembre 1955.)

Est intégré dans le cadre des secrétaires d'administration, en application de l'arrêté viziriel du 7 septembre 1955 et nommé *secrétaire d'administration de 2^e classe, 1^{er} échelon* du 1^{er} juillet 1955 et reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *secrétaire d'administration de 2^e classe, 3^e échelon*, avec ancienneté du 8 novembre 1953 : M. Colombani Bernardin, commis chef de groupe de 4^e classe. (Arrêté directorial du 3 janvier 1956.)

Sont nommés *cavaliers de 8^e classe des impôts ruraux* du 1^{er} janvier 1955 et reclassés à la même date :

Cavalier de 5^e classe, avec ancienneté du 3 avril 1951, et promu *cavalier de 4^e classe* du 1^{er} janvier 1955 : M. Torch M'Hamed ;

Cavalier de 5^e classe, avec ancienneté du 16 novembre 1951, et promu *cavalier de 4^e classe* du 1^{er} mars 1955 : M. Saad Hassane ;

Cavaliers de 5^e classe :

Avec ancienneté du 11 août 1953 : M. Lamtahaf Mbarek ;

Avec ancienneté du 15 octobre 1953 : M. El Attar Allal ;

Cavaliers de 6^e classe :

Avec ancienneté du 26 avril 1953 : M. Saad Ayyad ;

Avec ancienneté du 1^{er} juin 1953 : M. Aqboub Lahoucine, cavaliers temporaires.

(Arrêtés directoriaux des 16 et 30 novembre 1955.)

Sont titularisés, aux services des impôts ruraux et des impôts urbains, après examen d'aptitude, et reclassés *fqihs de 7^e classe* du 1^{er} novembre 1955 :

Avec ancienneté du 8 juillet 1953 : M. Thami ben El Hadj Kacem ;

Avec ancienneté du 6 juillet 1954 : M. Britel Houssain ;

Avec ancienneté du 13 juillet 1954 : M. Fathallah Guedira ;

Avec ancienneté du 1^{er} septembre 1954 : MM. Salmi Ahmed et Ahmed ben Larbi ben Mohamed ;

Avec ancienneté du 1^{er} décembre 1954 : MM. Jellal Mohamed et Britel Abdelmajid ;

Avec ancienneté du 21 décembre 1954 : M. Lalami M'Hammed ;

Avec ancienneté du 3 janvier 1955 : M. Bourichi Driss, agents temporaires ou journaliers.

(Arrêtés directoriaux du 30 décembre 1955.)

DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS.

Sont reclassés au service de la conservation foncière, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945 :

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 9^e échelon du 1^{er} janvier 1945 : M. Tamouro Hachmi ;

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 8^e échelon du 1^{er} janvier 1955, avec ancienneté du 14 septembre 1953 : M. Tamouro Abdesselam,

sous-agents publics de 1^{re} catégorie, 6^e échelon.

(Arrêtés directoriaux du 2 décembre 1955.)

* * *

OFFICE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES.

Sont nommés, après concours, *contrôleurs des I.E.M. stagiaires* :

Du 24 juillet 1954 : M. Tesson Yves, postulant ;

Du 15 juillet 1955 : M. Azam Maurice, agent des installations stagiaire.

(Arrêtés directoriaux des 21 et 24 septembre 1955.)

Sont promus :

Inspecteur, 3^e échelon du 1^{er} novembre 1955 : M. Aillaud Gaston, inspecteur, 2^e échelon ;

Inspecteurs adjoints, 4^e échelon :

Du 6 octobre 1955 : M. Collin Jean ;

Du 11 octobre 1955 : MM. Altéro Gilbert, Michel Louis, Poyart Charles et Rueda Roger ;

Du 16 octobre 1955 : MM. Durand Bernard, Geoffroy Maurice et Rouanet Roger ;

Du 21 octobre 1955 : M. Mur José ;

Du 6 novembre 1955 : M. Huaume Louis, inspecteurs adjoints, 3^e échelon ;

Contrôleurs principaux des I.E.M., 4^e échelon du 1^{er} octobre 1955 : MM. Auzon Jean et Mazef Marceau, contrôleurs principaux des I.E.M., 3^e échelon ;

Contrôleurs des I.E.M. :

4^e échelon du 16 octobre 1955 : M. Bonici Fernand, contrôleur des I.E.M., 5^e échelon ;

3^e échelon :

Du 1^{er} décembre 1955 : M. Hihi Abderrahmane ;

Du 26 décembre 1955 : MM. Oliver Jean-Pierre et Teboul Maurice.

contrôleurs des I.E.M., 2^e échelon ;

2^e échelon du 26 octobre 1955 : M. Deloyer Christian, contrôleur des I.E.M., 1^{er} échelon ;

Agent principal d'exploitation, 5^e échelon du 11 octobre 1955 : M. Malka Jacques, agent d'exploitation, 6^e échelon.

(Arrêtés directoriaux des 24, 29 septembre, 4, 5, 8 et 27 octobre 1955.)

Sont titularisés et reclassés *contrôleurs* :

1^{er} échelon du 24 juillet 1955 : M. Tesson Yves ;

2^e échelon :

Du 21 août 1955 : M. Chassagne Jacques ;

Du 1^{er} octobre 1955 : M. Baudouy Fernand,

contrôleurs des I.E.M. stagiaires.

(Arrêtés directoriaux des 25 juillet, 16 août et 3 novembre 1955.)

Est titularisée et nommée *agent d'exploitation, 10^e échelon* du 4 novembre 1955 et promue au 9^e échelon du 21 décembre 1955 : M^{lle} Germain Michelle, agent d'exploitation stagiaire. (Arrêté directorial du 12 octobre 1955.)

Sont reclassés :

Chef de section, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1953 et promu au 3^e échelon du 1^{er} janvier 1953 : M. Houlet Paul, chef de section, 1^{er} échelon ;

Contrôleur des I.E.M., 2^e échelon du 24 juillet 1954 : M. Paron-neau, contrôleur des I.E.M., 1^{er} échelon (effet pécuniaire du 9 juillet 1955).

(Arrêtés directoriaux des 4 mai et 13 juillet 1955.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Receveur de 6^e classe, 3^e échelon, avec ancienneté du 21 avril 1951, et 2^e échelon du 21 avril 1954, avec ancienneté du 21 avril 1953 : M. Lopez Charles, receveur de 6^e classe, 2^e échelon ;

Inspecteur principal, 2^e échelon, avec ancienneté du 14 juin 1951, et 1^{er} échelon du 16 juin 1954 : M. Jonca René, inspecteur principal, 1^{er} échelon ;

Inspecteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 4 mai 1951, et *inspecteur hors classe* du 6 mai 1954 : M. Cessac Marius, inspecteur hors classe ;

Inspecteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 30 juin 1950, et 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952 : M. Rouzaud Maurice, inspecteur, 4^e échelon ;

Inspecteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 26 novembre 1949, et 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 26 novembre 1951 : M. Beaud Auguste ;

Inspecteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 29 septembre 1950, et 4^e échelon du 1^{er} octobre 1952 : M. Claudel Jean ;

Inspecteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 4 juin 1951, et 4^e échelon du 6 juin 1953 : M. Aphezberro Joseph ;

Inspecteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 3 janvier 1950, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 6 janvier 1952, et 4^e échelon du 6 janvier 1954 : M. Chabault Maurice ;

Inspecteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 4 mai 1950, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 6 mai 1952, et 4^e échelon du 6 mai 1954 : M. Walger Émile ;

Inspecteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 9 mai 1950, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 11 mai 1952, et 4^e échelon du 11 mai 1954 : M. Boucheteil Antoine ;

Inspecteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 14 janvier 1952, et 4^e échelon du 16 janvier 1954 : M. Lamoure Georges,

inspecteurs, 4^e échelon ;

Inspecteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 7 février 1951, et 3^e échelon du 11 février 1953 : M. Bibard Paul ;

Inspecteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 30 octobre 1951, et 3^e échelon du 1^{er} novembre 1953 : M. Marcourt Julien ;

Inspecteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 9 août 1951, et 3^e échelon du 11 août 1953 : M. Sire Guy,

inspecteurs, 3^e échelon ;

Inspecteur-élève, avec ancienneté du 29 mai 1952, *inspecteur adjoint, 4^e échelon*, avec ancienneté du 2 décembre 1951, et 5^e échelon du 6 décembre 1953 : M. Jobic Yves ;

Inspecteur adjoint, 3^e échelon, avec ancienneté du 27 septembre 1950, 4^e échelon du 1^{er} octobre 1952 et 5^e échelon du 1^{er} octobre 1954 : M. Antomori Louis ;

Inspecteur adjoint, 3^e échelon, avec ancienneté du 28 octobre 1950, 4^e échelon du 1^{er} novembre 1952 et 5^e échelon du 1^{er} novembre 1954 : M. Enard Michel ;

Inspecteur adjoint, 3^e échelon, avec ancienneté du 24 décembre 1950, 4^e échelon du 26 décembre 1952 et 5^e échelon du 26 décembre 1954 : M. Marsolet André ;

Inspecteur adjoint, 3^e échelon, avec ancienneté du 11 janvier 1951, 4^e échelon du 11 janvier 1953 et 5^e échelon du 11 janvier 1955 : M. Pierra Claude,

inspecteurs adjoints, 5^e échelon ;

Inspecteur adjoint, 2^e échelon, avec ancienneté du 26 juillet 1950, 3^e échelon du 26 juillet 1952 et 4^e échelon du 26 juillet 1954 : M. Novis René ;

Inspecteur adjoint, 2^e échelon, avec ancienneté du 30 mars 1951, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 et 4^e échelon du 1^{er} avril 1955 : M. Laurent Pierre.

inspecteurs adjoints, 4^e échelon ;

Contrôleur principal des I.E.M., 2^e échelon, avec ancienneté du 9 mai 1951, 3^e échelon du 11 mai 1953 et 4^e échelon du 11 mai 1955 : M. Augez Jean, contrôleur principal des I.E.M., 3^e échelon ;

Contrôleur des I.E.M., 6^e échelon, avec ancienneté du 4 janvier 1951, et 7^e échelon du 6 janvier 1953 : M. Guérin Edmond ;

Contrôleur des I.E.M., 6^e échelon, avec ancienneté du 7 janvier 1951, et 7^e échelon du 11 janvier 1953 : M. Germa Georges ;

Contrôleur des I.E.M., 5^e échelon, avec ancienneté du 17 juin 1949, 6^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 21 juin 1951, et 7^e échelon du 21 juin 1953 : M. Barrau André ;

Contrôleur des I.E.M., 5^e échelon, avec ancienneté du 19 novembre 1949, 6^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 21 novembre 1951, et 7^e échelon du 21 novembre 1953 : M. Gaspard Jean.

contrôleurs des I.E.M., 7^e échelon ;

Contrôleur des I.E.M., 5^e échelon, avec ancienneté du 20 janvier 1951, 6^e échelon du 21 janvier 1953 et 7^e échelon du 21 janvier 1955 : M. Ravotti Jacques ;

Contrôleur des I.E.M., 4^e échelon, avec ancienneté du 17 septembre 1949, 5^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 21 septembre 1951, 6^e échelon du 21 septembre 1953 et 7^e échelon du 21 septembre 1955 : M. Frot Pierre ;

Contrôleur des I.E.M., 4^e échelon, avec ancienneté du 14 février 1950, 5^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 16 février 1952, et 6^e échelon du 16 février 1954 : M. Lloret Llinarès Vincent,

contrôleurs des I.E.M., 6^e échelon ;

Contrôleur des I.E.M., 4^e échelon, avec ancienneté du 17 août 1950, 5^e échelon du 21 août 1952 et 6^e échelon du 21 août 1954 : M. Berlemont Marc, contrôleur des I.E.M., 5^e échelon ;

Contrôleur des I.E.M., 4^e échelon, avec ancienneté du 4 novembre 1950, 5^e échelon du 6 novembre 1952 et 6^e échelon du 6 novembre 1954 : M. Carementrant Émile ;

Contrôleur des I.E.M., 4^e échelon, avec ancienneté du 20 novembre 1950, 5^e échelon du 21 novembre 1952 et 6^e échelon du 21 novembre 1954 : M. Plaze Bernard,

contrôleurs des I.E.M., 6^e échelon ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 17 mai 1951, 5^e échelon du 21 mai 1953 et 6^e échelon du 21 mai 1955 : M. Dray Léon ;

Contrôleur, 3^e échelon, avec ancienneté du 23 juillet 1949, 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 26 juillet 1951, 5^e échelon du 26 juillet 1953 et 6^e échelon du 26 juillet 1955 : M. Sciacco Robert ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 22 août 1951, 5^e échelon du 26 août 1953 et 6^e échelon du 26 août 1955 : M. Lanusse Justin.

contrôleurs, 5^e échelon ;

Contrôleur des I.E.M., 3^e échelon, avec ancienneté du 28 décembre 1950, 4^e échelon du 1^{er} janvier 1953 et 5^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Urtado François, contrôleur des I.E.M., 5^e échelon ;

Contrôleur, 3^e échelon, avec ancienneté du 11 février 1951, 4^e échelon du 11 février 1953 et 5^e échelon du 11 février 1955 : M. Robreau Albert, contrôleur, 4^e échelon ;

Contrôleur des I.E.M. stagiaire, avec ancienneté du 1^{er} février 1952, *contrôleur des I.E.M., 3^e échelon*, avec ancienneté du 21 avril 1951, 4^e échelon du 21 avril 1953 et 5^e échelon du 21 avril 1955 : M. Carrères Raphaël ;

Contrôleur des I.E.M., 2^e échelon, avec ancienneté du 14 décembre 1949, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 16 décembre 1951, et 4^e échelon du 16 décembre 1953 : M. Pansu René ;

Contrôleur des I.E.M., 2^e échelon, avec ancienneté du 9 février 1950, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 11 février 1952, et 4^e échelon du 11 février 1954 : M. Beveraggi André,

contrôleurs des I.E.M., 4^e échelon ;

Contrôleur des I.E.M., 2^e échelon, avec ancienneté du 21 août 1951, 3^e échelon du 21 août 1953 et 4^e échelon du 21 août 1955 : M. Antoine Lucien, contrôleur des I.E.M., 3^e échelon ;

Vérificateur, 2^e échelon, avec ancienneté du 21 juillet 1950, et 1^{er} échelon du 21 juillet 1952 : M. Lloris François, vérificateur, 1^{er} échelon ;

Agent d'exploitation principal, 5^e échelon, avec ancienneté du 18 novembre 1950, 4^e échelon du 21 novembre 1952 et 3^e échelon du 21 novembre 1954 : M. Poncelet Léon, agent d'exploitation principal, 3^e échelon ;

Agent d'exploitation, 3^e échelon, avec ancienneté du 17 août 1950, 2^e échelon du 21 août 1952, 7^e échelon, avec ancienneté du 21 août 1952, et 6^e échelon du 21 août 1954 : M. Pinton Paul, agent d'exploitation, 6^e échelon ;

Receveur-distributeur, 6^e échelon, avec ancienneté du 29 mai 1951, 5^e échelon du 1^{er} juin 1953, 6^e échelon du 1^{er} octobre 1953, avec ancienneté du 1^{er} juin 1953, et 7^e échelon du 1^{er} juin 1955 : M. Larrieu René, receveur-distributeur, 6^e échelon ;

Receveur-distributeur, 8^e échelon, avec ancienneté du 11 février 1950, 7^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 11 mai 1952, 4^e échelon du 1^{er} octobre 1953, avec ancienneté du 11 mai 1952, et 5^e échelon du 11 mai 1954 : M. Ratti François, receveur-distributeur, 5^e échelon.

(Arrêtés directoriaux des 9, 31 août, 3, 6, 7, 8, 13, 14, 15, 18, 20, 21, 23, 24, 28, 29 et 30 septembre 1955.)

Est intégré dans le cadre chérifien en la même qualité du 1^{er} mars 1955 : M. Raul Georges, inspecteur adjoint, 5^e échelon de l'administration métropolitaine. (Arrêté directorial du 11 août 1955.)

Sont licenciés de leur emploi du 1^{er} octobre 1955 : MM. Aleksenko Alexandre et Dumas Jean-Paul, contrôleurs des I.E.M. stagiaires. (Arrêtés directoriaux du 1^{er} octobre 1955.)

Est promu manutentionnaire, 5^e échelon (indice 167) du 6 août 1953 : M. Ségina Jean, manutentionnaire, 5^e échelon (indice 158). (Arrêté directorial du 27 septembre 1955.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Agent de surveillance, 3^e échelon, avec ancienneté du 17 décembre 1951, et 4^e échelon, avec la même ancienneté : M. Valosio Félix, agent de surveillance, 4^e échelon ;

Courrier-convoyeur 5^e échelon, avec ancienneté du 11 septembre 1949, 3^e échelon du 21 septembre 1952, avec ancienneté du 11 mars 1949, 4^e échelon du 21 septembre 1952, avec ancienneté du 11 juin 1952, et 5^e échelon du 11 septembre 1955 : M. Brahim ben Omar ben Messaoud, courrier-convoyeur, 4^e échelon ;

Facteur-chef, 3^e échelon, avec ancienneté du 9 mars 1949, 2^e échelon du 21 janvier 1952, avec ancienneté du 11 mars 1951, et 5^e échelon, avec ancienneté du 4 mai 1952 : M. Brun Joseph, facteur-chef, 5^e échelon ;

Facteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 26 août 1950, 6^e échelon, avec ancienneté du 3 mars 1951, et 7^e échelon du 6 mars 1954 : M. Ortola Lucien, facteur, 7^e échelon ;

Facteur, 5^e échelon, avec ancienneté du 4 septembre 1948, et 6^e échelon du 6 septembre 1952, avec ancienneté du 10 septembre 1952 : M. Fernandez Emmanuel ;

Facteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 11 juin 1949, 5^e échelon, avec ancienneté du 6 avril 1950, et 6^e échelon du 6 avril 1953 : M. Vidal Raphaël ;

Facteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 26 mai 1949, 5^e échelon, avec ancienneté du 25 mars 1950, et 6^e échelon du 26 mars 1953 : M. Moracchini François ;

Facteur, 5^e échelon, avec ancienneté du 22 juillet 1950, et 6^e échelon du 26 juillet 1953 : M. Depatureaux André ;

Facteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 19 octobre 1949, 5^e échelon, avec ancienneté du 12 juillet 1950, et 6^e échelon du 16 juillet 1953 : M. Chevron Narcisse,

facteurs, 6^e échelon ;

Facteur, 5^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 21 décembre 1951, et 6^e échelon du 1^{er} mars 1955 : M. Bouge Gaston ;

Facteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 4 septembre 1948, 3^e échelon du 6 septembre 1952, 5^e échelon, avec ancienneté du 10 septembre 1952, et 6^e échelon du 11 septembre 1955 : M. Benhamou Simon,

facteurs, 5^e échelon ;

Facteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 6 octobre 1950, 5^e échelon, avec ancienneté du 3 avril 1951, et 6^e échelon du 6 avril 1954 : M. Pomarès Thomas, facteur, 6^e échelon ;

Facteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 21 mai 1948, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 21 mai 1952, et 5^e échelon, avec ancienneté du 21 juin 1952 : M. Couvreur Charles ;

Facteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} juin 1948, 5^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 29 juin 1952, et 6^e échelon du 1^{er} juillet 1955 : M. Scheercousse Georges ;

Facteur stagiaire, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, facteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 27 mars 1950, et 5^e échelon du 1^{er} juillet 1953 : M. Azoulay Joseph ;

Facteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 18 juillet 1950, et 5^e échelon du 21 juillet 1953 : M. Gomez José ;

Facteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 28 novembre 1950, et 5^e échelon du 1^{er} décembre 1953 : M. Pons Paul ;

Facteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 18 mai 1951, et 5^e échelon du 21 août 1954 : M. Casses Ernest ;

Facteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 22 octobre 1951, et 5^e échelon du 26 octobre 1954 : M. Bouillot René,

facteurs, 5^e échelon ;

Facteur, 5^e échelon, avec ancienneté du 16 mars 1949, 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 3 mai 1952, et 5^e échelon du 6 mai 1955 : M. Aziza Mardochée, facteur, 4^e échelon ;

Facteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 6 janvier 1949, 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 18 mai 1952, et 5^e échelon du 21 mai 1955 : M. Castelli Toussaint, facteur, 5^e échelon ;

Facteur stagiaire, avec ancienneté du 1^{er} avril 1952, facteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 28 février 1950, et 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mars 1953 : M. Piffaut Marc, facteur, 4^e échelon ;

Facteur, 5^e échelon, avec ancienneté du 24 août 1950, 3^e échelon, avec ancienneté du 24 août 1950, et 4^e échelon du 26 novembre 1953 : M. Schiano Lucien, facteur, 4^e échelon ;

Facteur stagiaire, avec ancienneté du 24 septembre 1953, facteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} juin 1951, et 3^e échelon du 24 mars 1955, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1954 : M. Marouf Mohamed ;

Facteur stagiaire, avec ancienneté du 21 septembre 1953, et facteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 6 juillet 1953 : M. Abdelkader Barka.

facteurs, 2^e échelon ;

Manutentionnaire, 3^e échelon, avec ancienneté du 7 août 1949, 5^e échelon, avec ancienneté du 18 mai 1950, et 6^e échelon du 21 mai 1953 : M. Dupiellat Maxime, manutentionnaire, 6^e échelon ;

Manutentionnaire, 4^e échelon, avec ancienneté du 6 avril 1946, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 6 juillet 1950, 5^e échelon, avec ancienneté du 25 janvier 1951, et 6^e échelon du 26 avril 1954 : M. Thiébaud Paul, manutentionnaire, 5^e échelon ;

Manutentionnaire, 4^e échelon, avec ancienneté du 6 avril 1947, 5^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 6 avril 1951, et 6^e échelon du 21 août 1954 : M. Munoz Henri, manutentionnaire, 5^e échelon ;

Manutentionnaire, 3^e échelon, avec ancienneté du 17 septembre 1949, et 4^e échelon du 21 décembre 1952 : M. El Bejaoui Abdelkrim, manutentionnaire, 4^e échelon.

(Arrêtés directoriaux des 31 août, 7, 8, 12, 21, 22, 23, 24, 26, 28 et 29 septembre 1955.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Inspecteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 29 mai 1951, et inspecteur hors classe du 1^{er} juin 1954 : M. Cals André ;

Inspecteur hors classe du 21 juin 1954 : M. Mathieu Bertrand ;

Inspecteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 30 juillet 1949, 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} août 1951, et inspecteur hors classe du 1^{er} août 1954 : M. Cathala Yves ;

Inspecteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 18 août 1949, 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 21 août 1951, et inspecteur hors classe du 21 août 1954 : M. Giacomette Julien ;

Inspecteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1951, et inspecteur hors classe du 1^{er} décembre 1954 : M. Arretgros Lucien.

inspecteurs hors classe ;

Inspecteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 27 novembre 1949, et inspecteur hors classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1951 : M. Moragues Sauveur ;

Inspecteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 2 janvier 1950, et 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 6 janvier 1952 : M. Federspil Alfred ;

Inspecteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 5 février 1950, et 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 6 février 1952 : M. Constanizo Pierre ;

Inspecteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 3 mars 1950, et 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 6 mars 1952 : M. Valenti Joseph ;

Inspecteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 18 juin 1950, et 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 21 juin 1952 : M. Charbit Albert ;

Inspecteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 30 juin 1950, et 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952 : M. Poirrier Colmont-Maurice ;

Inspecteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 17 juillet 1950, et 4^e échelon du 21 juillet 1952 : M. Brunier Pierre ;

Inspecteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 12 août 1950, et 4^e échelon du 16 août 1952 : M. Foucalet André ;

Inspecteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 21 septembre 1950, et 4^e échelon du 21 septembre 1952 : M. Barrabès Vincent ;

Inspecteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 21 novembre 1950, et 4^e échelon du 21 novembre 1952 : M. Buclon Roland ;

Inspecteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 25 janvier 1951, et 4^e échelon du 26 janvier 1953 : M. Manivel André ;

Inspecteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 11 février 1951, et 4^e échelon du 11 février 1953 : M. Escossut Charles ;

Inspecteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 9 mars 1951, et 4^e échelon du 11 mars 1953 : M. Pincet Marcel ;

Inspecteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 24 mars 1951, et 4^e échelon du 26 mars 1953 : M. Drouhot Jean ;

Inspecteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 26 mars 1949, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 26 mars 1951, et 4^e échelon du 26 mars 1953 : M. Lozes Fernand ;

Inspecteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 19 septembre 1949, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 21 septembre 1951, et 4^e échelon du 21 septembre 1953 : M. Ferrand Marin ;

Inspecteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 10 avril 1951, et 4^e échelon du 11 avril 1953 : M. Chimbaud Léopold ;

Inspecteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 15 avril 1951, et 4^e échelon du 16 avril 1953 : M. Larche Jean ;

Inspecteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 15 avril 1949, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 16 avril 1951, et 4^e échelon du 16 avril 1953 : M. Knecht Robert ;

Inspecteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} mai 1949, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} mai 1951, et 4^e échelon du 1^{er} mai 1953 : M. Rouzoul Charles ;

Inspecteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 7 mai 1949, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 11 mai 1951, et 4^e échelon du 11 mai 1953 : M. Detrie Albert ;

Inspecteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 16 mai 1951, et 4^e échelon du 16 mai 1953 : M. Quiquerez Maurice ;

Inspecteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 15 mai 1949, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 16 mai 1951, et 4^e échelon du 16 mai 1953 : M. Esmieu Jean ;

Inspecteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 30 mai 1951, et 4^e échelon du 1^{er} juin 1953 : M. Magnant Charles ;

Inspecteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1951, et 4^e échelon du 1^{er} juillet 1953 : M. Oster Maurice ;

Inspecteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 2 juillet 1951, et 4^e échelon du 6 juillet 1953 : M. Bisquey Georges ;

Inspecteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 20 août 1949, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 21 août 1951, et 4^e échelon du 21 août 1953 : M. Damestoy René ;

Inspecteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 27 août 1951, et 4^e échelon du 1^{er} septembre 1953 : M. Mandine Roger ;

Inspecteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 5 octobre 1951, et 4^e échelon du 6 octobre 1953 : M. Coleno Georges ;

Inspecteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 10 octobre 1949, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 11 octobre 1951, et 4^e échelon du 11 octobre 1953 : M. Mouchnino Fernand ;

Inspecteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 14 octobre 1951, et 4^e échelon du 16 octobre 1953 : M. Cabanel Raoul ;

Inspecteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 14 octobre 1951, et 4^e échelon du 16 octobre 1953 : M. Periès Charles ;

Inspecteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 26 octobre 1949, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 26 octobre 1951, et 4^e échelon du 26 octobre 1953 : M. Audouin André ;

Inspecteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 9 février 1952, et 4^e échelon du 11 février 1954 : M. Roy Fernand ;

Inspecteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 28 février 1950, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} mars 1952, et 4^e échelon du 1^{er} mars 1954 : M. Boulbès Jean ;

Inspecteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 6 mars 1950, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 6 mars 1952, et 4^e échelon du 6 mars 1954 : M. Michel Léo ;

Inspecteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 14 mars 1950, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 16 mars 1952, et 4^e échelon du 16 mars 1954 : M. Guiraud Georges ;

Inspecteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} avril 1950, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} avril 1952, et 4^e échelon du 1^{er} avril 1954 : M. Cadillon Louis ;

Inspecteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 14 avril 1950, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 16 avril 1952, et 4^e échelon du 16 avril 1954 : M. Esnault Marcel ;

Inspecteur, 2^e échelon du 9 novembre 1951, avec ancienneté du 24 avril 1950, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 26 avril 1952, et 4^e échelon du 26 avril 1954 : M. Carbonne Sylvain ;

Inspecteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 9 mai 1950, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 11 mai 1952, et 4^e échelon du 11 mai 1954 : M. Malaviole Alfred ;

Inspecteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 9 mai 1950, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 11 mai 1952, et 4^e échelon du 11 mai 1954 : M. Teboul Mardochée ;

Inspecteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 4 juin 1950, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 6 juin 1952, et 4^e échelon du 6 juin 1954 : M. Grémillet Jacques ;

Inspecteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 5 juin 1950, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 6 juin 1952, et 4^e échelon du 6 juin 1954 : M. Faure Charles ;

Inspecteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 19 août 1950, 3^e échelon du 21 août 1952, et 4^e échelon du 21 août 1954 : M. Grelet Pierre ;

Inspecteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 27 février 1950, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} mars 1952, et 4^e échelon du 1^{er} mars 1954 : M. Rapin Raymond,

inspecteurs, 4^e échelon ;

Inspecteur, 1^{er} échelon, avec ancienneté du 20 novembre 1948, 2^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 21 novembre 1950, 3^e échelon du 21 novembre 1952, et 4^e échelon du 21 novembre 1954 : M. Alonso François, inspecteur, 3^e échelon ;

Surveillante, 3^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1950, et 4^e échelon du 1^{er} septembre 1952 : M^{me} Pinna Marie-Rose, surveillante, 2^e échelon ;

Contrôleur principal de classe exceptionnelle, 1^{er} échelon, avec ancienneté du 7 août 1950, et 2^e échelon du 11 août 1953 : M. Auvin Henri, contrôleur principal de classe exceptionnelle, 2^e échelon ;

Contrôleur principal de classe exceptionnelle, 1^{er} échelon, avec ancienneté du 3 décembre 1950, et 2^e échelon du 6 décembre 1953 : M. Nezri Mimoun, contrôleur principal de classe exceptionnelle, 2^e échelon ;

Contrôleur principal des I.E.M., 1^{er} échelon, avec ancienneté du 6 septembre 1951, 2^e échelon du 6 septembre 1953 et 3^e échelon du 6 septembre 1955 : M. Levreau Raymond ;

Contrôleur principal, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952, et 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Angeli Marc,

contrôleurs principaux, 2^e échelon ;

Contrôleur, 6^e échelon, avec ancienneté du 12 septembre 1951, et 7^e échelon du 16 septembre 1953 : M. Pastor François, contrôleur 7^e échelon ;

Contrôleur des I.E.M., 5^e échelon, avec ancienneté du 4 février 1950, 6^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 6 février 1952, et 7^e échelon du 6 février 1954 : M. Ourenia André ;

Contrôleur des I.E.M., 5^e échelon, avec ancienneté du 21 juillet 1950, 6^e échelon, avec ancienneté du 21 juillet 1952, et 7^e échelon du 21 juillet 1954 : M. Gaussens Paul,

contrôleurs des I.E.M., 7^e échelon ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 6 janvier 1949, 5^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 6 janvier 1951, 6^e échelon du 6 janvier 1953 et 7^e échelon du 6 janvier 1955 : M. Chalandant Marcel, contrôleur, 6^e échelon ;

Contrôleur des I.E.M., 5^e échelon, avec ancienneté du 19 janvier 1951, 6^e échelon du 21 janvier 1953 et 7^e échelon du 21 janvier 1955 : M. Vinay Raymond, contrôleur des I.E.M., 7^e échelon ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 25 janvier 1949, 5^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 26 janvier 1951, 6^e échelon du 26 janvier 1953 et 7^e échelon du 26 janvier 1955 : M. Pigal Ernest ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 24 avril 1949, 5^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 26 avril 1951, 6^e échelon du 26 avril 1953 et 7^e échelon du 26 avril 1955 : M. Gabet André ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 14 juillet 1949, 5^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 16 juillet 1951, 6^e échelon du 16 juillet 1953 et 7^e échelon du 16 juillet 1955 : M. Fedeli René ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 24 juillet 1949, 5^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 26 juillet 1951, 6^e échelon du 26 juillet 1953 et 7^e échelon du 26 juillet 1955 : M. Martinez Georges ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 5 août 1949, 5^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 6 août 1951, 6^e échelon du 6 août 1953 et 7^e échelon du 6 août 1955 : M. Ribeyre Pierre ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 11 septembre 1949, 5^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 11 septembre 1951, et 6^e échelon du 11 septembre 1953 : M. Poussin Maurice ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 24 septembre 1949, 5^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 26 septembre 1951, et 6^e échelon du 26 septembre 1953 : M. Renard André ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 14 novembre 1949, 5^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 16 novembre 1951, et 6^e échelon du 16 novembre 1953 : M. Melenchon Georges ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 23 janvier 1950, 5^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 26 janvier 1952, et 6^e échelon du 21 juin 1954 : M. Sandillon Alexis ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 13 juin 1950, 5^e échelon du 21 juillet 1952 et 6^e échelon du 16 juin 1954 : M. Florencio Marcel ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 8 juillet 1950, 5^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 11 juillet 1952, et 6^e échelon du 11 juillet 1954 : M. Mondet Roland ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 20 juillet 1950, 5^e échelon du 21 juillet 1952 et 6^e échelon du 21 juillet 1954 : M. Gauthé René,

contrôleurs, 6^e échelon ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} août 1950, 5^e échelon du 1^{er} août 1952 et 6^e échelon du 1^{er} août 1954 : M. Mary Jean ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 9 septembre 1950, 5^e échelon du 11 septembre 1952 et 6^e échelon du 11 septembre 1954 : M. Rodriguez Joseph ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 14 septembre 1950, 5^e échelon du 16 septembre 1952 et 6^e échelon du 16 septembre 1954 : M. Conord Jean ;

Contrôleur des I.E.M., 4^e échelon, avec ancienneté du 16 septembre 1950, 5^e échelon du 16 septembre 1952 et 6^e échelon du 16 septembre 1954 : M. Lopez Michel ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 13 octobre 1950, 5^e échelon du 16 octobre 1952 et 6^e échelon du 16 octobre 1954 : M. Lenhard Robert ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 28 octobre 1950, 5^e échelon du 1^{er} novembre 1952 et 6^e échelon du 1^{er} novembre 1954 : M. Schermesser Robert ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 5 novembre 1950, 5^e échelon du 6 novembre 1952 et 6^e échelon du 6 novembre 1954 : M. Garcia Robert ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 8 novembre 1950, 5^e échelon du 11 novembre 1952 et 6^e échelon du 11 novembre 1954 : M. Ros René,

contrôleurs, 6^e échelon ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 13 novembre 1950, 5^e échelon du 16 novembre 1952 et 6^e échelon du 16 novembre 1954 : M. Colombani Joseph ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 19 janvier 1951, 5^e échelon du 21 janvier 1953 et 6^e échelon du 21 janvier 1955 : M. Georget Serge,

contrôleurs, 5^e échelon ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 19 février 1951, 5^e échelon du 21 février 1953 et 6^e échelon du 21 février 1955 : M. Ceccaldi Toussaint, contrôleur, 6^e échelon ;

Contrôleur, 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 29 mars 1951, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953 et 6^e échelon du 1^{er} avril 1955 : M. Brazelié Julien ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 8 décembre 1951, 5^e échelon du 11 décembre 1953 et 6^e échelon du 11 décembre 1955 : M. Quennehen Elphège,

contrôleurs, 5^e échelon ;

Contrôleur des I.E.M., 4^e échelon, avec ancienneté du 25 avril 1950, 5^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 26 avril 1952, et 6^e échelon du 26 avril 1954 : M. Casès Vincent ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 7 juillet 1950, 5^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 11 juillet 1952, et 6^e échelon du 11 juillet 1954 : M. Valverde Michel ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 11 décembre 1950, 5^e échelon du 11 décembre 1952 et 6^e échelon du 11 décembre 1954 : M. Gonzalez Robert ;

contrôleurs, 6^e échelon ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 8 janvier 1951, 5^e échelon du 11 janvier 1953 et 6^e échelon du 11 janvier 1955 : M. Labaume Jean-Marie ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 11 janvier 1951, 5^e échelon du 11 janvier 1953 et 6^e échelon du 11 janvier 1955 : M. Bernardi Mathieu ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 3 avril 1951, 5^e échelon du 6 avril 1953 et 6^e échelon du 6 avril 1955 : M. Cazal Antoine,

contrôleurs, 5^e échelon ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 27 avril 1951, 5^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} mai 1953, et 6^e échelon du 1^{er} mai 1955 : M. Dubos Henri, secrétaire d'administration stagiaire ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 26 juin 1951, 5^e échelon du 26 juin 1953, avec ancienneté du 26 juin 1953, et 6^e échelon du 26 juin 1955 : M^{lle} Babi Marthe ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 12 juillet 1951, 5^e échelon du 16 juillet 1953 et 6^e échelon du 16 juillet 1955 : M^{lle} Santoni Catherine ;

Contrôleur des I.E.M., 4^e échelon, avec ancienneté du 10 août 1951, 5^e échelon du 11 août 1953 et 6^e échelon du 11 août 1955 : M. Carron Jean ;

Contrôleur, 3^e échelon, avec ancienneté du 16 septembre 1949, 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 16 septembre 1951, 5^e échelon du 16 septembre 1953 et 6^e échelon du 16 septembre 1955 : M. Giorgi Louis ;

Contrôleur, 3^e échelon, avec ancienneté du 4 avril 1950, 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 6 avril 1952, et 5^e échelon du 6 avril 1954 : M. Soriano Remy,

contrôleurs, 5^e échelon ;

Contrôleur des I.E.M., 3^e échelon, avec ancienneté du 10 juin 1950, 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 11 juin 1952, et 5^e échelon du 11 juin 1954 : M. Deharo Fernand, contrôleur des I.E.M., 5^e échelon ;

Contrôleur, 3^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1950, 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, et 5^e échelon du 1^{er} juillet 1954 : M. Caroff Paul, secrétaire d'administration stagiaire ;

Contrôleur, 3^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1951, 4^e échelon du 1^{er} janvier 1953 et 5^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Marcos Roger, contrôleur, 5^e échelon ;

Contrôleur, 3^e échelon, avec ancienneté du 12 mai 1951, 4^e échelon du 16 juin 1953, avec ancienneté du 16 mai 1953, et 5^e échelon du 16 mai 1955 : M. Ortin André, contrôleur, 4^e échelon ;

Contrôleur des I.E.M., 2^e échelon, avec ancienneté du 25 juillet 1949, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 26 juillet 1951, 4^e échelon du 26 juillet 1953 et 5^e échelon du 26 juillet 1955 : M. Mongenet Georges, contrôleur des I.E.M., 4^e échelon ;

Contrôleur, 3^e échelon, avec ancienneté du 29 juillet 1951, 4^e échelon du 1^{er} août 1953 et 5^e échelon du 1^{er} août 1955 : M. Périn Jean ;

Contrôleur, 3^e échelon, avec ancienneté du 11 décembre 1951, et 4^e échelon du 11 décembre 1953 : M. Palade José,

contrôleurs, 4^e échelon ;

Agent d'exploitation, 7^e échelon, avec ancienneté du 11 août 1950, 6^e échelon du 11 août 1952, contrôleur stagiaire, 1^{er} échelon, avec ancienneté du 15 janvier 1953, 2^e échelon, avec ancienneté du 11 mars 1951, 3^e échelon, avec ancienneté du 11 mars 1953, et 4^e échelon du 11 mars 1955 : M. Tallet Henri, contrôleur, 3^e échelon ;

Agent d'exploitation, 7^e échelon, avec ancienneté du 24 septembre 1950, 6^e échelon du 26 septembre 1952, contrôleur stagiaire, avec ancienneté du 11 janvier 1954, contrôleur, 2^e échelon, avec ancienneté du 4 mars 1952, et 3^e échelon du 11 janvier 1955, avec ancienneté du 6 mars 1954 : M. Lévy Marcel, contrôleur, 3^e échelon ;

Contrôleur, 1^{er} échelon du 1^{er} juillet 1954, avec ancienneté du 29 septembre 1952, et 2^e échelon du 1^{er} octobre 1954 : M^{me} Laborde Paulette, contrôleur, 2^e échelon.

(Arrêtés directoriaux des 11, 27, 28, 29 juillet, 1^{er}, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 25, 26, 28, 30, 31 août, 1^{er}, 5, 6, 7, 8, 9 et 12 septembre 1955.)

Sont nommés, après concours :

Ouvrier d'Etat de 3^e catégorie (stagiaire) du 1^{er} septembre 1955 : M. Cohen Prosper, ouvrier temporaire ;

Agents des installations stagiaires du 18 août 1955 : MM. Ferry Maurice, commis temporaire, Sanchez René et Vicente Michel, ouvriers temporaires ;

Agents des lignes stagiaires du 19 septembre 1955 : MM. Sanchez Manuel, facteur temporaire, Abdelaziz ben El Maati, Ahmed ould Kaddour, Ahmida ben Jillali, Aroui Mohamed, Athuil Elie, Azoulay Raphaël, Benaïssa ben Hachemi, Calatayud Marcel, Dyouri Ayadi Mohamed, Fenollard Henri, Geigle Pierre, Gérard Raymond, Gibellini

François, Gil Philippe, Hassan Hamou, Lachiri Mohamed, Mohamed ben Mahjoub, Mustapha ben Ahmed, Omar ben Ali, Ryser Yvon, Sbai Abderrahman, et Yacoub Abdallah, ouvriers temporaires ;

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 3^e échelon du 1^{er} janvier 1954 et promu au 4^e échelon du 16 mai 1954 : M. Aït Lmoudèn Abdallah, ouvrier journalier.

(Arrêtés directoriaux des 30 mars, 28 septembre, 5, 7 et 8 octobre 1955.)

Sont promus :

Chefs d'équipe du service des lignes :

1^{er} échelon :

Du 6 novembre 1955 : M. Carretero Augustin ;

Du 11 novembre 1955 : M. Herrera Manuel,

chefs d'équipe du service des lignes, 2^e échelon ;

7^e échelon du 16 juin 1955 : M. Hauc Gérard, chef d'équipe du service des lignes, 8^e échelon ;

Mécanicien-dépanneur, 3^e échelon du 6 novembre 1955 : M. Sarrola Jean, mécanicien-dépanneur, 2^e échelon ;

Soudeurs, 5^e échelon :

Du 1^{er} juillet 1955 : M. Puccio Benoît, agent des lignes, 6^e échelon ;

Du 1^{er} novembre 1955 : M. Naïmi Elghezouani, soudeur, 6^e échelon ;

Ouvriers d'Etat de 4^e catégorie :

4^e échelon du 11 octobre 1955 : M. Saïd ben Mohamed, ouvrier d'Etat de 4^e catégorie, 5^e échelon ;

6^e échelon du 1^{er} août 1955 : MM. Hollman Philippe, Manceau Nadym et Mirété Lucien, ouvriers d'Etat de 3^e catégorie, 4^e échelon ;

8^e échelon (percevra par anticipation le traitement correspondant à l'indice 180) du 1^{er} août 1955 et promu au 7^e échelon du 26 juin 1955 : M. Adenis Pierre, ouvrier d'Etat de 4^e catégorie, 5^e échelon ;

Ouvriers d'Etat de 3^e catégorie :

1^{er} échelon du 26 décembre 1955 : M. Garcia Pierre, ouvrier d'Etat de 3^e catégorie, 2^e échelon ;

3^e échelon du 26 septembre 1955 : M. Peyroutou Louis, ouvrier d'Etat de 3^e catégorie, 4^e échelon ;

4^e échelon :

Du 6 octobre 1955 : M. Pérez Joachim ;

Du 26 octobre 1955 : M. Loison Robert,

ouvriers d'Etat de 3^e catégorie, 5^e échelon ;

5^e échelon du 21 décembre 1955 : M. Juin Léon, ouvrier d'Etat de 3^e catégorie, 6^e échelon ;

Ouvrier d'Etat de 2^e catégorie, 4^e échelon du 6 octobre 1955 : M. Faccio Georges, ouvrier d'Etat de 2^e catégorie, 5^e échelon ;

Agents des installations :

5^e échelon du 1^{er} décembre 1955 : M. Ducamp Adolphe, agent des installations, 6^e échelon ;

7^e échelon :

Du 1^{er} septembre 1955 : M. Brouillon Roger ;

Du 21 octobre 1955 : M. Blais Alain ;

Du 16 novembre 1955 : M. Borgel Norbert,

agents des installations, 8^e échelon ;

8^e échelon :

Du 1^{er} octobre 1955 : M. Sauget Michel ;

Du 16 octobre 1955 : M. Le Perchec Jean ;

Du 21 novembre 1955 : M. Broux Gérard ;

Du 1^{er} décembre 1955 : M. Fondevilla Jean.

agents des installations, 9^e échelon ;

9^e échelon du 1^{er} novembre 1955 : M. Pinatel Pierre, agent des installations, 10^e échelon ;

*Agents des lignes :**5^e échelon :*

Du 1^{er} octobre 1955 : M. Satty Arafa ;

Du 21 novembre 1955 : M. Roméro Alexandre,
agents des lignes, 6^e échelon ;

6^e échelon du 21 novembre 1955 : M. Blenet Jacques, agent des
lignes, 7^e échelon ;

*Sous-agents publics de 1^{re} catégorie :**9^e échelon :*

Du 1^{er} octobre 1955 : MM. Baba Mohamed, Embarek ben Hadj,
Jabri M'Barek ben Ali et Jail Omar ;

Du 1^{er} novembre 1955 : M. Mohamed ben Kerroum ;

Du 1^{er} décembre 1955 : M. Rhadirbenane Moktar,
sous-agents publics de 1^{re} catégorie, 8^e échelon ;

7^e échelon :

Du 1^{er} octobre 1955 : MM. El Houcine ben El Haj M'Bark et
Mohamed ben Embarek ;

Du 1^{er} décembre 1955 : M. Mohamed ben M'Barek,
sous-agents publics de 1^{re} catégorie, 6^e échelon ;

6^e échelon du 1^{er} octobre 1955 : M. Piro Abdelkader, sous-agent
public de 1^{re} catégorie, 5^e échelon ;

4^e échelon :

Du 1^{er} novembre 1955 : M. El Kasmi Mohammed ;

Du 1^{er} décembre 1955 : M. El Mahir Lahcen,
sous-agents publics, 3^e échelon ;

Sous-agents publics de 3^e catégorie, 6^e échelon :

Du 1^{er} octobre 1955 : M. Chakir Brahim ;

Du 1^{er} novembre 1955 : M. Lahyan Ahmed ;

Du 1^{er} décembre 1955 : M. Moulay Ahmed ben Moulay,
sous-agents publics de 3^e catégorie, 5^e échelon.

(Arrêtés directoriaux des 3, 5, 9 août, 6, 21, 24 septembre, 8,
10, 17, 20, 27 octobre et 6 novembre 1955.)

Est titularisé et nommé *agent des installations*, 10^e échelon du
14 septembre 1955 : M. Camon Yves, agent des installations stagiaire.
(Arrêté directorial du 4 novembre 1955.)

Sont reclassés :

Agent des lignes conducteur d'automobile, 4^e échelon du
11 août 1953 : M. Parra Diégo, agent des lignes conducteur d'auto-
mobile, 5^e échelon ;

Ouvrier d'Etat de 2^e catégorie, 6^e échelon du 9 septembre 1955 :
M. Panisset Marcel, ouvrier d'Etat de 2^e catégorie, 8^e échelon.

(Arrêtés directoriaux des 14 et 28 septembre 1955.)

Sont titularisés et reclassés :

Contrôleur de travaux de mécanique, 1^{er} échelon du 1^{er} février
1955 : M. Den Hartigh Robert, contrôleur de travaux stagiaire ;

Ouvriers d'Etat de 3^e catégorie :

6^e échelon du 1^{er} juin 1955 : MM. Filali Tabai Driss et Penet Jean-
Pierre ;

5^e échelon du 1^{er} juin 1955 : M. Oliver Christian,
ouvriers d'Etat de 3^e catégorie (stagiaires) ;

*Agents des installations :**9^e échelon :*

Du 16 août 1955 : M. Pech Michel ;

Du 6 septembre 1955 : M. Iche Henri ;

10^e échelon :

Du 11 mars 1955 : M. Guyot Jacques ;

Du 24 août 1955 : M. Binder Gabriel ;

10^e échelon du 16 mai 1955 et promu au 9^e échelon du 16 octo-
bre 1955 : M. Fayet Jean,

agents des installations stagiaires.

(Arrêtés directoriaux des 21 septembre, 12, 13, 21, 22, 26 octobre
et 4 novembre 1955.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Chef de section du service des lignes, 1^{er} échelon, avec ancien-
neté du 22 septembre 1951, et 2^e échelon du 26 septembre 1953 :
M. Desport Jean, chef de section du service des lignes, 2^e échelon ;

Conducteur principal des travaux, 2^e échelon, avec ancienneté du
30 mars 1951, et 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953 : M. Bouhana Salomon,
conducteur principal des travaux, 1^{er} échelon ;

Conducteur des travaux, 5^e échelon, avec ancienneté du 29 octobre
1948, 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} novembre
1950, *conducteur principal des travaux*, 3^e échelon du 1^{er} novembre
1953 et 2^e échelon du 1^{er} novembre 1954 : M. Gaye-Palettes René,
conducteur principal des travaux, 2^e échelon ;

Conducteur des travaux, 6^e échelon, avec ancienneté du 21 octo-
bre 1949 (perçoit par anticipation à compter du 1^{er} janvier 1952
le traitement correspondant à l'indice 250), 5^e échelon, avec ancien-
neté du 21 octobre 1951, et 4^e échelon du 21 octobre 1953 : M. Vander-
mynbrugge Charles, conducteur des travaux, 4^e échelon ;

Conducteur des travaux, 7^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} octo-
bre 1949, 6^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1951, et 5^e éche-
lon du 1^{er} octobre 1953 : M. Laplane Louis, conducteur des travaux,
5^e échelon ;

Chef d'équipe, 2^e échelon, avec ancienneté du 24 août 1951, et
1^{er} échelon du 26 août 1954 : M. Orosco Henri, chef d'équipe,
1^{er} échelon ;

Chef d'équipe, 5^e échelon, avec ancienneté du 2 septembre 1950,
4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 6 décembre 1951,
et 3^e échelon du 6 décembre 1953 : M. Demet Alfred, chef d'équipe,
3^e échelon ;

Chef d'équipe, 6^e échelon, avec ancienneté du 21 mai 1950,
5^e échelon, avec ancienneté du 21 mai 1951, 4^e échelon du 21 juillet
1952, avec ancienneté du 21 mai 1952, et 3^e échelon du 21 mai 1954 :
M. Martin Louis, chef d'équipe, 4^e échelon ;

Chef d'équipe, 9^e échelon, avec ancienneté du 22 décembre 1950,
8^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 26 décembre 1951,
7^e échelon du 26 décembre 1952, 6^e échelon du 26 décembre 1953 et
5^e échelon du 26 décembre 1954 : M. Ruidavets Etienne, chef
d'équipe, 6^e échelon ;

Chef d'équipe, 10^e échelon, avec ancienneté du 24 avril 1951,
9^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 26 avril 1952,
8^e échelon du 26 avril 1953, 7^e échelon du 26 avril 1954 et 6^e échelon
du 26 avril 1955 : M. Falconnier Robert, chef d'équipe, 7^e échelon ;

Chef d'équipe, 2^e échelon, avec ancienneté du 21 juillet 1950, et
1^{er} échelon du 21 juillet 1952 : M. Lopez Natalio, chef d'équipe,
1^{er} échelon ;

Mécanicien-dépanneur, 6^e échelon, avec ancienneté du 24 juin
1950, et 7^e échelon du 26 septembre 1953 : M. Bernal Marius, méca-
nicien-dépanneur, 7^e échelon ;

Maître ouvrier d'Etat, 2^e échelon, avec ancienneté du 4 mars
1950, et 1^{er} échelon du 6 mars 1953 : M. Gandolfo André, maître
ouvrier d'Etat, 1^{er} échelon ;

Maître ouvrier d'Etat, 3^e échelon, avec ancienneté du 11 novembre
1949, 2^e échelon, avec ancienneté du 11 novembre 1951, et 1^{er} échelon
du 11 novembre 1954 : M. Ximènes Raphaël, maître ouvrier d'Etat,
2^e échelon ;

Maître ouvrier d'Etat, 2^e échelon, avec ancienneté du 24 décembre
1951, et 1^{er} échelon du 26 décembre 1954 : M. Lloberes Jean, maître
ouvrier d'Etat, 1^{er} échelon ;

Ouvrier d'Etat de 3^e catégorie, 3^e échelon, avec ancienneté du
20 septembre 1949, 2^e échelon du 21 septembre 1952 et 1^{er} échelon
du 21 septembre 1955 : M. Bailly Robert, ouvrier d'Etat de
3^e catégorie, 3^e échelon ;

Ouvrier d'Etat de 3^e catégorie, 3^e échelon, avec ancienneté du
5 mai 1950, et 2^e échelon du 6 mai 1953 : M. Gonzalez Diégo, ouvrier
d'Etat de 3^e catégorie, 2^e échelon ;

Ouvrier d'Etat de 3^e catégorie, 3^e échelon, avec ancienneté du 23 août 1950, et 2^e échelon du 26 août 1953 : M. Gomez Pascal, ouvrier d'Etat de 3^e catégorie, 2^e échelon ;

Ouvrier d'Etat de 3^e catégorie, 3^e échelon, avec ancienneté du 20 octobre 1950, et 2^e échelon du 1^{er} janvier 1953 : M. Praxède Jean, ouvrier d'Etat de 3^e catégorie, 2^e échelon ;

Ouvrier d'Etat de 3^e catégorie, 3^e échelon, avec ancienneté du 9 mars 1951, et 2^e échelon du 11 mars 1954 : M. Ciccia René, ouvrier d'Etat de 3^e catégorie, 2^e échelon ;

Ouvrier d'Etat de 3^e catégorie, 3^e échelon, avec ancienneté du 11 août 1951, et 2^e échelon du 11 août 1954 : M. Mérillacq Augustin, ouvrier d'Etat de 3^e catégorie, 2^e échelon ;

Ouvrier d'Etat de 3^e catégorie, 4^e échelon, avec ancienneté du 15 décembre 1950, et 3^e échelon du 16 décembre 1953 : M. Saëz Jean, ouvrier d'Etat de 3^e catégorie, 3^e échelon ;

Ouvrier d'Etat de 3^e catégorie, 5^e échelon, avec ancienneté du 19 avril 1949, 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 21 juillet 1951, et 3^e échelon du 21 juillet 1954 : M. Peyroutou Louis, ouvrier d'Etat de 3^e catégorie, 3^e échelon ;

Ouvrier d'Etat de 3^e catégorie, 5^e échelon, avec ancienneté du 26 octobre 1949, 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 26 octobre 1951, et 3^e échelon du 26 octobre 1954 : M. Faugeras Antoine, ouvrier d'Etat de 3^e catégorie, 4^e échelon ;

Ouvrier d'Etat de 2^e catégorie, 2^e échelon, avec ancienneté du 26 septembre 1951, et 1^{er} échelon du 26 septembre 1954 : M. Escarabajal Joseph, ouvrier d'Etat de 2^e catégorie, 1^{er} échelon ;

Ouvrier d'Etat de 2^e catégorie, 5^e échelon, avec ancienneté du 30 octobre 1950, 4^e échelon du 1^{er} novembre 1952 et 3^e échelon du 1^{er} novembre 1954 : M. Partinico Horace, ouvrier d'Etat de 2^e catégorie, 3^e échelon ;

Agent des lignes conducteur d'automobile, 2^e échelon, avec ancienneté du 19 octobre 1948, et 1^{er} échelon du 21 octobre 1952 : M. Chiappe Marc, agent des lignes conducteur d'automobile, 1^{er} échelon ;

Agent des lignes conducteur d'automobile, 4^e échelon, avec ancienneté du 16 février 1949, et 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 16 février 1952 : M. Amalric Albert ;

Agent des lignes conducteur d'automobile, 4^e échelon, avec ancienneté du 18 janvier 1950, et 3^e échelon du 21 janvier 1953 : M. Coudray Auguste ;

Agent des lignes conducteur d'automobile, 4^e échelon, avec ancienneté du 21 avril 1950, et 3^e échelon du 21 avril 1953 : M. Hayaux Ferdinand ;

Agent des lignes conducteur d'automobile, 4^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} mai 1950, et 3^e échelon du 1^{er} mai 1953 : M. Montoya Joseph,

agents des lignes conducteurs d'automobile, 3^e échelon ;

Agent des lignes conducteur d'automobile, 5^e échelon, avec ancienneté du 5 août 1948, 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 6 août 1951, et 3^e échelon du 6 août 1954 : M. Roux Maurice ;

Agent des lignes conducteur d'automobile, 5^e échelon, avec ancienneté du 7 janvier 1949, 4^e échelon du 21 décembre 1952, avec ancienneté du 11 janvier 1952, et 3^e échelon du 11 janvier 1955 : M. Parra Diégo ;

Agent des lignes conducteur d'automobile, 5^e échelon, avec ancienneté du 2 octobre 1950, et 4^e échelon du 6 octobre 1953 : M. Gimenez Manuel ;

Agent des lignes conducteur d'automobile, 5^e échelon, avec ancienneté du 24 décembre 1950, et 4^e échelon du 26 décembre 1953 : M. Nobre Victor ;

Agent des lignes conducteur d'automobile, 6^e échelon, avec ancienneté du 20 novembre 1948, 5^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 21 novembre 1951, et 4^e échelon du 21 décembre 1954, avec ancienneté du 21 novembre 1954 : M. Lorenzo François,

agents des lignes conducteurs d'automobile, 4^e échelon ;

Agent des lignes conducteur d'automobile, 6^e échelon, avec ancienneté du 5 juin 1949, 5^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 6 juin 1952, et 4^e échelon du 6 juin 1955 : M. Messaoudi Ismail ;

Agent des lignes conducteur d'automobile, 6^e échelon, avec ancienneté du 19 juillet 1949, 5^e échelon du 21 juillet 1952, et 4^e échelon du 21 juillet 1955 : M. Labbé André ;

Agent des lignes conducteur d'automobile, 6^e échelon, avec ancienneté du 12 janvier 1950, et 5^e échelon du 16 janvier 1953 : M. Schlachter André ;

Agent des lignes conducteur d'automobile, 6^e échelon, avec ancienneté du 25 avril 1950, et 5^e échelon du 26 avril 1953 : M. Blasco Joseph ;

Agent des lignes conducteur d'automobile, 6^e échelon, avec ancienneté du 21 août 1950, et 5^e échelon du 21 août 1953 : M. Arnaud René.

agents des lignes conducteurs d'automobile, 5^e échelon ;

Agent principal des installations, 4^e échelon, avec ancienneté du 25 avril 1950, 3^e échelon du 26 avril 1953, avec ancienneté du 12 septembre 1953, et 2^e échelon du 16 septembre 1955 : M. Compagnon Charles, agent principal des installations, 3^e échelon ;

Agent des installations, 6^e échelon, avec ancienneté du 25 novembre 1950, agent principal des installations, 5^e échelon du 26 novembre 1952, et 4^e échelon du 26 novembre 1954 : M. Beaumont Roger ;

Agent des installations, 6^e échelon, avec ancienneté du 26 décembre 1950, agent principal des installations, 5^e échelon du 26 décembre 1952, et 4^e échelon du 26 décembre 1954 : M. Caballo Alphonse, agents principaux des installations, 4^e échelon ;

Agent des installations, 6^e échelon, avec ancienneté du 16 juin 1951, 5^e échelon du 16 juin 1953, et 4^e échelon du 16 juin 1955 : M. Reig Lucien, agent des installations, 5^e échelon ;

Agent des installations, 6^e échelon, avec ancienneté du 5 septembre 1951, agent principal des installations, 5^e échelon du 6 septembre 1953, et 4^e échelon du 6 septembre 1955 : M. Monge Robert ;

Agent principal des installations, 6^e échelon, avec ancienneté du 7 mai 1951, et 5^e échelon du 11 novembre 1953 : M. Orosco Alphonse,

agents principaux des installations, 5^e échelon ;

Agent des installations, 3^e échelon, avec ancienneté du 2 mai 1953, et 2^e échelon du 6 mai 1955 : M. Penet-Damas Joseph, agent des installations, 3^e échelon ;

Agent des lignes stagiaire, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, soudeur, 6^e échelon, avec ancienneté du 10 janvier 1952, et 5^e échelon du 11 janvier 1955 : M. San Juan Yvan, soudeur, 6^e échelon ;

Soudeur, 5^e échelon, avec ancienneté du 7 octobre 1947, 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 11 octobre 1950, et 3^e échelon du 11 octobre 1953 : M. Campos Antonio, soudeur, 3^e échelon ;

Soudeur, 6^e échelon, avec ancienneté du 5 mars 1951, et 5^e échelon du 6 juin 1954 : M. Dumat Jean, soudeur, 5^e échelon ;

Agent des lignes, 2^e échelon, avec ancienneté du 2 décembre 1948, et 1^{er} échelon du 6 décembre 1952 : M. Sanchez Frascuito, agent des lignes, 1^{er} échelon ;

Agent des lignes, 4^e échelon, avec ancienneté du 2 septembre 1947, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 6 septembre 1950, et 2^e échelon du 6 septembre 1954 : M. Drame Jean ;

Agent des lignes, 4^e échelon, avec ancienneté du 24 mars 1949, et 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 26 juin 1952 : M. Martin Léon ;

Agent des lignes, 4^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1949, et 3^e échelon du 1^{er} octobre 1952 : M. Lozana Joseph,

agents des lignes, 3^e échelon ;

Agent des lignes stagiaire, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952, agents des lignes, 3^e échelon, avec ancienneté du 29 juillet 1952 : M. Cassajou Fernand ;

Agent des lignes, 4^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1949, et 3^e échelon du 1^{er} janvier 1953 : M. Biay Robert ;

Agent des lignes, 4^e échelon, avec ancienneté du 24 mars 1950, et 3^e échelon du 26 mars 1953 : M. Duffau Lucien ;

Agent des lignes stagiaire, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, *agent des lignes*, 4^e échelon, avec ancienneté du 8 septembre 1950, et 3^e échelon du 11 septembre 1953 : M. El Hajji Mohammed, agents des lignes, 3^e échelon ;

Agent des lignes, 5^e échelon, avec ancienneté du 4 février 1949, 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 6 février 1952, et 3^e échelon du 6 février 1955 : M. de Haro Marcel ;

Agent des lignes, 5^e échelon, avec ancienneté du 3 février 1949, 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 6 février 1952, et 3^e échelon du 6 février 1955 : M. Mellado Robert ;

Agent des lignes, 6^e échelon, avec ancienneté du 25 août 1948, 5^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 26 août 1951, et 4^e échelon du 26 août 1954 : M. Santoni François, agents des lignes, 4^e échelon ;

Agent des lignes stagiaire, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1951, *agent des lignes*, 6^e échelon, avec ancienneté du 18 mars 1949, 5^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 18 mars 1952, et 4^e échelon du 21 mars 1955 : M. Casanova François ;

Agent des lignes, 6^e échelon, avec ancienneté du 11 mars 1950, et 5^e échelon du 11 juin 1953 : M. Macé Jean-Pierre ;

Agent des lignes stagiaire, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1951, *agent des lignes*, 6^e échelon du 1^{er} octobre 1952, avec ancienneté du 25 janvier 1951, et 5^e échelon du 26 avril 1954 : M. Taccini André, agents des lignes, 5^e échelon ;

Agent des lignes stagiaire, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1953, *agent des lignes*, 7^e échelon, avec ancienneté du 29 novembre 1951, et 6^e échelon du 1^{er} octobre 1954, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1953 : M. Haziza René ;

Agent des lignes stagiaire, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1953, et *agent des lignes*, 6^e échelon du 18 février 1954 : M. Fétille Roger, agents des lignes, 6^e échelon ;

Ouvrier d'État de 4^e catégorie, 5^e échelon, avec ancienneté du 3 mars 1952, et 4^e échelon du 6 mars 1954 : M. Gillardet René, ouvrier d'État de 4^e catégorie, 4^e échelon.

(Arrêtés directoriaux des 24 août, 1^{er}, 6, 7, 8, 14, 16, 17, 20, 21, 24, 27, 28 septembre et 7 octobre 1955.)

* *

TRÉSORERIE GÉNÉRALE.

Sont nommés, après concours :

Agents de recouvrement stagiaires du 1^{er} décembre 1955 : M. Cohen Marcel, M^{me} Bellot Odette, M^{lle}s Denis Geneviève, Benichou Léonie, M. Thérasse Guy et M^{me} Chaumond Marie-Anne ;

Commis stagiaires du Trésor du 1^{er} décembre 1955 : MM. Hazan Charles et Maman Charles.

(Arrêtés du trésorier général des 6, 29 décembre 1955 et 6 janvier 1956.)

Sont nommés :

Chaouchs de 4^e classe :

Du 1^{er} août 1955 : M. Lahssèn ben Mohamed ;

Du 1^{er} octobre 1955 : M. Fdil Mohamed,

chaouchs de 5^e classe ;

Chaouch de 5^e classe du 1^{er} avril 1955 : M. Moufid Abdelkadèr, *chaouch de 6^e classe*.

(Arrêtés du trésorier général du 14 décembre 1955.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Contrôleur principal, 4^e échelon du 1^{er} janvier 1951, avec ancienneté du 2 janvier 1950, et promu *contrôleur principal de classe exceptionnelle*, 1^{er} échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 2 avril 1952 : M. Reinig Fernand ;

Contrôleur principal, 4^e échelon du 1^{er} janvier 1952, avec ancienneté du 29 mai 1950, et promu *contrôleur principal de classe exceptionnelle*, 1^{er} échelon du 29 septembre 1952 : M. Bailles Lucien ;

Contrôleur principal, 4^e échelon du 1^{er} octobre 1951, avec ancienneté du 18 juillet 1950, et promu *contrôleur principal de classe exceptionnelle*, 1^{er} échelon du 18 octobre 1952 : M. Boueix Jean ;

Contrôleur principal, 3^e échelon du 1^{er} mai 1950, avec ancienneté du 16 janvier 1949, promu au 4^e échelon de son grade du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 16 avril 1951, et *contrôleur principal de classe exceptionnelle*, 1^{er} échelon du 16 juin 1953 : M. Theuriau Guy ;

Contrôleur principal, 3^e échelon du 1^{er} décembre 1950, avec ancienneté du 4 juillet 1950, promu au 4^e échelon de son grade du 4 octobre 1952, et *contrôleur principal de classe exceptionnelle*, 1^{er} échelon du 4 décembre 1954 : M. Bulthéel Pierre ;

Contrôleur principal, 3^e échelon du 1^{er} septembre 1950, avec ancienneté du 17 mars 1949, promu au 4^e échelon de son grade du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 17 août 1951, et *contrôleur principal de classe exceptionnelle*, 1^{er} échelon du 17 décembre 1953 : M. Bary Jean,

contrôleurs principaux de classe exceptionnelle, 1^{er} échelon ;

Agent de recouvrement, 5^e échelon du 1^{er} février 1951, avec ancienneté du 3 mars 1950, promu *agent principal de recouvrement*, 1^{er} échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 3 juin 1952, et reclassé *contrôleur*, 4^e échelon du 1^{er} février 1954, avec ancienneté du 24 octobre 1953 : M. Berlet Paul, *contrôleur*, 3^e échelon ;

Agent de recouvrement, 3^e échelon du 16 décembre 1952, avec ancienneté du 23 mars 1950, promu au 4^e échelon de son grade du 1^{er} novembre 1952 et reclassé *contrôleur*, 3^e échelon du 1^{er} février 1954, avec ancienneté du 8 mai 1952 : M. Dumont Georges, *contrôleur*, 1^{er} échelon ;

Agent de recouvrement, 4^e échelon du 1^{er} janvier 1951, avec ancienneté du 13 janvier 1950, promu au 5^e échelon de son grade du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 13 avril 1952, et reclassé *contrôleur*, 3^e échelon du 1^{er} février 1954, avec ancienneté du 27 juillet 1953 : M. Pérez Louis, *contrôleur*, 2^e échelon ;

Agent de recouvrement, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1951, avec ancienneté du 3 janvier 1950, promu au 3^e échelon de son grade du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 3 juillet 1952, et reclassé *contrôleur*, 1^{er} échelon du 1^{er} février 1954, avec ancienneté du 3 mai 1952 : M. Bertrand Roland, *contrôleur*, 1^{er} échelon ;

Contrôleur, 1^{er} échelon du 1^{er} février 1954, avec ancienneté du 10 décembre 1952 : M. Vienne René, *contrôleur*, 1^{er} échelon ;

Agent de recouvrement, 4^e échelon du 1^{er} avril 1951, avec ancienneté du 13 octobre 1950, promu au 5^e échelon de son grade du 13 mars 1953 et nommé *contrôleur*, 2^e échelon du 1^{er} février 1954, avec ancienneté du 13 mars 1953 : M. Amzallag Samuel, *contrôleur*, 2^e échelon.

(Arrêtés du trésorier général du 21 octobre 1955.)

Admission à la retraite.

Sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite et rayés des cadres de la direction des finances :

Du 1^{er} février 1956 : M. Cambuzat Edme ;

Du 1^{er} avril 1956 : M. Boussion Bernard,

inspecteurs centraux de 2^e catégorie, 3^e échelon, des impôts ruraux.

(Arrêtés directoriaux des 19 novembre et 26 décembre 1955.)

M. Berger Gaétan, receveur particulier des finances de 2^e classe, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres de la trésorerie générale du Maroc du 1^{er} mars 1956. (Arrêté du trésorier général du 8 décembre 1955.)

Sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite et rayés des cadres de l'Office des P.T.T. :

Du 1^{er} novembre 1955 : MM. Thuron Pierre, agent des lignes conducteur, 3^e échelon, et Martini Xavier, agent des lignes, 1^{er} échelon ;

Du 1^{er} décembre 1955 : M. Biondi Achille, agent des lignes, 1^{er} échelon.

(Arrêtés directoriaux des 8 août, 1^{er} et 7 octobre 1955.)

Elections.

Elections du 9 janvier 1956 pour la désignation des représentants de certaines catégories de personnel de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones à la commission d'avancement et au conseil de discipline de ce personnel pendant les années 1956 et 1957.

LISTE DES CANDIDATS ÉLUS.

Chefs de bureau et sous-chefs de bureau :

Représentant titulaire : M. Contat Robert ;

Représentant suppléant : M. Santana Marcel.

Résultats de concours et d'examens.

Modificatif à la liste des candidats marocains admis à suivre les cycles d'études organisés auprès de l'École nationale d'administration parue au Bulletin officiel n° 2254, du 6 janvier 1956, page 18.

1^o Au titre du cycle normal :

A. — Étudiants :

Ajouter : « MM. Bennani Ahmed et Zemmouri Hassan. »

Supprimer : « MM. Abdenbi Abderrahmane, Abdeljalil Mohamed Medji et Chorfi Abdallah. »

B. — Fonctionnaires :

Ajouter : « MM. Atmani Ali et Tahri Bachir. »

2^o Au titre du cycle spécial :

Supprimer : « M. Thami Bennis. »

Examen professionnel du 10 janvier 1956 pour le grade d'ingénieur géomètre.

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. Simonin Bernard, Medauer Charles, Viale Georges, Darmon Joseph, Brunaud Henri, Edel Bernard, Hodot Yves, Renard Jack, Bertrand Christian, Jacomet Robert, Blancard Raymond, Goutay Robert et Morel Bertrand.

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 2243, du 21 octobre 1955, page 1607.

Examen d'aptitude du 4 octobre 1955
pour le recrutement de fqihs titulaires des services des impôts ruraux et des impôts urbains.

Candidats admis (ordre de mérite) :

Service des impôts ruraux : MM.

Au lieu de : « Heini Abdelhaï, » :

Lire : « Heini Abdelhaï, »

AVIS ET COMMUNICATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES.

Service des perceptions.

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs.

Les contribuables sont informés que les rôles mentionnés ci-dessous sont mis en recouvrement aux dates qui figurent en regard et sont déposés dans les bureaux de perception intéressés.

LE 30 JANVIER 1956. — *Impôt sur les bénéfices professionnels* : Casablanca-Ouest, rôles spéciaux 3 et 4 de 1956.

LE 5 FÉVRIER 1956. — *Patentes* : Port-Lyautey-Ouest, 8^e émission 1954 ; Rabat-Sud, 3^e émission 1955.

Taxe d'habitation : Rabat-Sud, 3^e émission 1955.

Taxe de compensation familiale : cercle d'Inezgane, 3^e émission 1954 ; Aïn-Leuh, 3^e émission 1954 ; centre et territoire de Beni-Mellal, 2^e émission 1955 ; Berkane, 2^e émission 1954 ; Beauséjour, 4^e émission 1954 ; Casablanca-Nord, 5^e émission 1953 (1 bis) ; Khouribga, 2^e émission 1955 ; contrôle civil de Demnate, 2^e émission 1954 ; circonscription de Fès-Banlieue, émission primitive de 1955 ; centre et territoire d'Oued-Zem, 2^e émission 1955 ; Ouezzane, émission primitive de 1955 ; circonscription de Safi-Banlieue, 3^e émission 1954 ; centre et cercle de Taroudannt, 3^e émission 1954.

LE 10 FÉVRIER 1956. — *Impôt sur les bénéfices professionnels* : Casablanca-Sud, rôle 3 de 1955 (10 bis) ; Rabat-Nord, rôle 3 de 1955 (2) ; Khouribga, rôle 3 de 1955 ; Casablanca-Ouest, rôle 3 de 1955 (10 bis).

Taxe urbaine : Casablanca-Bourgogne, émission primitive de 1955 (art. 170.001 à 172.865) (10/2).

LE 20 FÉVRIER 1956. — *Patentes* : Casablanca-Ouest, émission primitive de 1955 (art. 178.000 à 178.753), secteur 10 A.

Taxe urbaine : Casablanca-Ouest, émission primitive de 1955 (art. 170.001 à 172.865), secteur 10/2.

Tertib et prestations des Européens (émissions primitives de 1955).

LE 5 FÉVRIER 1956. — Région d'Agadir, circonscriptions des Ida-Outanane, du cercle de Goulmime (Akka) et de Biougra ; région de Casablanca, circonscriptions de Boujad, d'El-Ksiba ; région de Marrakech, circonscription de Tamanar ; région de Meknès, circonscriptions d'Aïn-Leuh et du centre de Khenifra ; région d'Oujda, circonscription de Taforhalt ; région de Rabat (territoire d'Ouezzane), circonscriptions d'Arbaoua, de Teroual et de Mokrisset ; région de Marrakech, circonscription de Mogador-Ville.

LE 10 FÉVRIER 1956. — Région d'Agadir, circonscriptions d'Agadir-Ville, de Tiznit, de Bou-Izakarn, d'Irherm, Aït-Baha, Ida-Ouguenidif et de Tafraoute ; région de Marrakech, circonscription de Chemaïa ; région de Meknès, circonscriptions de Moulay-Bouazza et de Meknès-Ville ; région d'Oujda, circonscriptions d'Oujda-Banlieue et de Taourirt ; région de Rabat, circonscription de Salé-Ville ; région de Casablanca, circonscriptions de Mazagan-Ville, de Khouribga et de Casablanca-Ville ; région d'Agadir, circonscriptions de Tafinegoult et d'Argana ; région de Fès, circonscriptions d'Imouzzèr-du-Kandar, du centre d'Imouzzèr-du-Kandar et de Fès-Ville ; région d'Oujda, circonscriptions de Berkane, de Martimprey-du-Kiss et d'Oujda-Ville ; région de Rabat, circonscription d'Ouezzane.

Tertib et prestations des Marocains (rôles spéciaux de 1955) : circonscription des Oulad-Teïma, caïdats des Haouara-Est et Ouest ; circonscription de Biougra, caïdat des Chtouka-Ouest ; circonscription de Berkane, caïdat des Trifa ; circonscription de Guercif, caïdat des Oulad Rahho ; circonscription d'Oujda-Banlieue, caïdats des Angad I et des Mehaya-Nord ; circonscription de Port-Lyautey-Banlieue, caïdat des Menasra ; circonscription de Rabat-Banlieue, caïdat des El Haouzia ; circonscription de Sidi-Bennour, caïdat des Oulad Bouzerara-Sud ; circonscription des Beni-Amir—Beni-Moussa, caïdat des Beni Amir-Est ; bureau de la circonscription des affaires indigènes de Boulemane, caïdat des Aït Serhrouchen de Sidi-Ali ; bureau de la circonscription d'Ouaouizarhte, caïdat des Aït Oulrhoun.

Le sous-directeur,
chef du service des perceptions,

PEY.

Liste des sociétés d'assurances agréées en zone française du Maroc au 1^{er} février 1956.

LISTE DES ABRÉVIATIONS.

1. Vie	1 ^o Opérations d'assurance comportant des engagements dont l'exécution dépend de la durée de la vie humaine.	9 bis. Aviation.....	9 bis Opérations d'assurance aviation.
2. Nuptialité. — Natalité.	2 ^o Opérations ayant pour objet le versement d'un capital en cas de mariage ou de naissance d'enfant.	10. Accidents corporels ...	10 ^o Opérations d'assurance contre les risques d'accidents corporels (non compris dans ceux qui sont mentionnés ci-dessus) et contre les risques d'invalidité et de maladie.
3. Capitalisation	3 ^o Opérations d'appel à l'épargne en vue de la capitalisation et comportant, en échange de versements uniques ou périodiques directs ou indirects, des engagements déterminés.	11. Incendie	11 ^o Opérations d'assurance contre l'incendie et les explosions.
4. Rentes viagères	4 ^o Opérations ayant pour objet l'acquisition d'immeubles au moyen de la constitution de rentes viagères.	12. Responsabilité civile ..	12 ^o Opérations d'assurance contre les risques de responsabilité civile (non visés aux paragraphes 7 ^o , 8 ^o , 9 ^o , 9 bis et 11 ^o).
5. Appel à l'épargne	5 ^o Opérations d'appel à l'épargne.	13. Grêle	13 ^o Opérations d'assurance contre les dégâts causés par la grêle.
6. Tontinières	6 ^o Opérations tontinières.	14. Mortalité du bétail....	14 ^o Opérations d'assurance contre les risques de mortalité du bétail.
7. Crédit	7 ^o Opérations d'assurance contre les risques du crédit.	15. Vol	15 ^o Opérations d'assurance contre le vol.
8. Accidents du travail..	8 ^o Opérations d'assurance contre les risques résultant d'accidents survenus par le fait ou à l'occasion du travail.	16. Maritime-transports ..	16 ^o Opérations d'assurance maritime et d'assurance transports.
9. Tous véhicules	9 ^o Opérations d'assurance contre les risques de toute nature résultant de l'emploi de tous véhicules, autres que les aéronefs.	17. Risques divers	17 ^o Opérations d'assurance contre les risques divers (à énumérer).
		18. Réassurance	18 ^o Opérations de réassurance de toute nature.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
I. — Sociétés marocaines.		
Anfa.	M. Ranque, 1, place Mirabeau, Casablanca.	Maritime-transports.
Compagnie africaine d'assurances.	M. Nouvel, 49, rue de la République, Rabat.	Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : défaillance des entrepreneurs, bris de machines. Réassurance.
Compagnie atlantique d'assurance sur la vie.	M. Bouy, 49, rue de la République, Casablanca.	Vie.
Compagnie eurafricaine de réassurances.	M. Astier, 6, rue de Tlemcen, Rabat.	Réassurance.
Compagnie franco-américaine d'assurances.	M. de Borodaewsky, 11, avenue de la République, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces, dégâts causés par l'ouragan, raz de marée, inondations. Réassurance.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
Empire (L')	M. Castet, 45, rue du Commandant-Lamy, Casablanca.	Vie. Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Réassurance.
Entente africaine (L').	M. Leymarie, 3, rue de l'Horloge, Casablanca.	Crédit. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de machines, tous risques exposition, objets précieux, bagages personnels, diamantaires, bijoutiers, banquiers, bijoux personnels, marchandises voyageurs, frigorifiques, coulage, dégâts des eaux. Réassurance.
France africaine (La).	M. Coindreau, 67, rue de l'Horloge, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Mortalité du bétail. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, dégâts des eaux, exposition. Réassurance.
Hémisphère.	M. Courtaud, 16, rue Bendahan, Casablanca.	Réassurance.
Interocéane (L').	M. Ranque, 1, place Mirabeau, Casablanca (B.P. 634), immeuble Océania.	Accidents du travail. Aviation. Maritime-transports. Réassurance.
Méridienne (La).	M. Nolla, 90, rue de Commercy, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : caution, bris de glaces. Réassurance.
Nord-Afrique.	M. Viala, 5, rue Védrières, Casablanca.	Réassurance.
Paix africaine (La).	M. Le Bourhis, 12, boulevard Jean-Courtin, Casablanca.	Vie. Nuptialité. Natalité. Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, contre-assurance, dégâts des eaux. Réassurance.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
Paternelle africaine (La).	M. Arnal, 97, rue Colbert, Casablanca.	Vie. Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de machines, bris de glaces. Réassurance.
Préservatrice marocaine (La).	M. Cosson, 243, boulevard de la Gare, Casablanca.	Vie. Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, contre-assurance. Réassurance.
Providence marocaine (La).	M. de Wildenberg, 55, rue Marcel-Chapon, Casablanca.	Vie. Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux. Réassurance.
Royale marocaine d'assurances.	M. Calvat, 59, rue de Marseille, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Mortalité du bétail. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, bris de machines, cinéma, dégâts des eaux. Réassurance.
Société marocaine d'assurance.	M. Jomelli, 1, rond - point Saint - Exupéry, Casablanca (B.P. 196).	Vie. Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Risques divers : contre-assurance, bris de glaces. Réassurance.
Transafrique.	M. Walch, 11, rue du Caporal-Beaux, Casablanca.	Maritime-transports. Risques divers : caution. Réassurance.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
II. — Sociétés françaises.		
Abeille (Acc.) (L').	M. Jomelli, 1, rond - point Saint - Exupéry, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces, contre-assurance. Réassurance.
Abeille (Grêle) (L').	id.	Grêle. Réassurance.
Abeille (Vie) (L').	id.	Vie.
Abri (L').	M. Deroual, 106, rue Chevandier - de - Valdrome, Casablanca.	Incendie.
Afrique française (L').	M. Croze, 3, boulevard de la Gare, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces. Réassurance.
Aigle (Acc.) (L').	M. Tézenas du Montcel, 34, boulevard de Marseille, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : caution, dégâts des eaux, bris de glaces.
Aigle (Incendie) (L').	id.	Incendie.
Aigle (Vie) (L').	id.	Vie.
Alliance africaine (L').	M. Gambier, 24, boulevard de la Gare, Casablanca.	Accidents du travail. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, contre-assurance. Réassurance.
Alsacienne (L').	M. Viala, 5, rue Védrières, Casablanca.	Incendie.
Alsatia.	M. Henry Sicot, 1, rond-point Saint-Exupéry, Casablanca.	Incendie. Vol.
Ancienne mutuelle (Acc.).	M. Vauthier, 1, boulevard Gallieni, Rabat.	Maritime-transports.
Ancienne mutuelle (Vie).	M. Ducrest, 75, rue Nationale, Casablanca.	Vie. Réassurance.
Assurances françaises (Les).	M. Osty, 3, boulevard de la Gare, Casablanca.	Maritime-transports.
Assurance franco-asiatique (Maritime).	M. Croze, 3, boulevard de la Gare, Casablanca.	Maritime-transports.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
Assurance franco-asiatique (R.D.).	M. Rutz, 111, avenue du Général-Drude, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol.
Assurances transports (Les).	M. Palle, 34, boulevard de Marseille, Casablanca.	Maritime-transports.
Caisse centrale de réassurances des mutuelles agricoles de l'Afrique du Nord (R.D.).	M. Malausséna, 11, rue du Lieutenant-Guillemette, Rabat.	Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Mortalité du bétail.
Caisse centrale de réassurances des mutuelles agricoles de l'Afrique du Nord (Acc., Loi).	id.	Accidents du travail.
Caisse industrielle d'assurance mutuelle.	M. Andrieu, 69, rue Georges-Mercié, Casablanca.	Incendie. Responsabilité civile. Maritime-transports.
Caisse mutuelle d'assurances sur la vie de la métallurgie, des houillères et des mines.	M. Orecchioni, 1, rue de la Marne, Rabat.	Vie.
Capitalisation (La).	M. Duchet, 28, place de France, Casablanca.	Capitalisation.
Célérité (La).	M. Blanchetière, 153, boulevard de Paris, Casablanca.	Risques divers : bris de glaces.
Compagnie d'assurances générales (Acc.).	id.	Crédit. Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Responsabilité civile. Grêle. Mortalité du bétail. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, dégâts des eaux, grèves et émeutes, bris de machines, pluie, contre-assurance. Réassurance.
Compagnie d'assurances générales (Incendie).	id.	Incendie. Réassurance.
Compagnie d'assurances générales (Vie).	id.	Vie.
Compagnie d'assurances maritimes, aériennes et terrestres.	M. Croze, 3, boulevard de la Gare, Casablanca.	Aviation. Maritime-transports.
Compagnies d'assurances et de réassurances réunies.	M. Vauthier, 1, boulevard Gallieni, Rabat.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, dégâts des eaux.
Compagnie centrale d'assurances maritimes.	M. Croze, 3, boulevard de la Gare, Casablanca.	Maritime-transports.
Compagnie européenne d'assurance des marchandises et des bagages.	M. Arnal, 97, rue Colbert, Casablanca.	Risques divers : marchandises et bagages.
Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur.	M. Leymarie, 3, rue de l'Horloge, Casablanca.	Crédit.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
Compagnie générale d'assurances.	M. Tay, 33, rue Chevandier-de-Valdrome, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Mortalité du bétail. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces.
Compagnie générale de réassurances (Acc.).	M. Tézenas du Montcel, 34, boulevard de Marseille, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces, caution.
Compagnie générale de réassurances (Vie).	id.	Vie.
Compagnie havraise d'assurances maritimes et terrestres.	M. Andrieu, 69, rue Georges-Mercié, Casablanca.	Maritime-transports.
Compagnie métropolitaine d'assurances sur la vie.	M. Duchet, 28, place de France, Casablanca.	Vie.
Compagnie nantaise d'assurances maritimes et de transports.	M. Rusé, 131, boulevard d'Amade, Casablanca.	Maritime-transports.
Compagnie nouvelle d'assurances maritimes du Havre et Seine maritime réunies.	M. Ranque, 1, place Mirabeau, Casablanca.	Maritime-transports.
Compagnie du Soleil (Acc.).	M. Tézenas du Montcel, 34, boulevard de Marseille, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces, caution.
Compagnie du Soleil (Incendie).	id.	Incendie.
Compagnie du Soleil (Vie).	id.	Vie.
Concorde (La).	M. Gambier, 24, boulevard de la Gare, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces.
Confiance (I.A.R.D.) (La).	M. Tay, 33, rue Chevandier-de-Valdrome, Casablanca.	Réassurance. Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Mortalité du bétail. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, dégâts des eaux, bris de machines, contre-assurance, cinéma, tous risques, exposition. Réassurance.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÈGUÉ	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
Confiance (Vie) (La).	M. Tay, 33, rue Chevandier-de-Valdrome, Casablanca.	Vie.
Continent (Le).	M. Gambier, 24, boulevard de la Gare, Casablanca.	Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Mortalité du bétail. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, dégâts des eaux.
Cordialité (La).	M. Le Breton, 88, avenue Mers-Sultan, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports.
Défense civile (La).	M. Aubrée, 100, boulevard Gambetta, Casablanca.	Risques divers : défense en justice, assurances complémentaires de l'assurance incendie.
Europe (L').	M. Astier, 6, rue de Tlemcen, Rabat.	Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces.
Flandre (La).	M. de Séguin Lavelanet, 300, rue de l'Aviation-Française, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces.
Foncière (Acc.) (La).	M. Bonjour, 62, rue de Foucauld, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports.
Foncière (Capitalisation) (La).	M. Jeanjean, 337, boulevard de la Gare, Casablanca.	Capitalisation.
Foncière (Incendie) (La).	M. Périer, 7, boulevard de la Gare, Casablanca.	Incendie. Grêle.
Foncière (Vie) (La).	id.	Vie.
Fortune (La).	M. Le Bourhis, 12, boulevard Jean-Courtin, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : caution.
France (I.A.R.D.) (La).	M. Coindreau, 67, rue de l'Horloge, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Mortalité du bétail. Maritime-transports.
France (Vie) (La).	id.	Vie.
France maritime et continentale (La).	M. Routhier, 16, rue Bendahan, Casablanca.	Maritime-transports.
Galmontoise (La).	M. Ranque, 1, place Mirabeau, Casablanca.	Maritime-transports.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
Indépendance (Acc.) (L').	M. Vaillat, 287, boulevard de la Liberté, Casablanca.	Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Risques divers : bris de glaces.
Indépendance (Maritime) (L').	M. Croze, 3, boulevard de la Gare, Casablanca.	Maritime-transports.
Industrielle du Nord (L').	M. Tay, 33, rue Chevandier-de-Valdrome, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces.
Languedoc.	M. Carré, 90, rue de Commerce, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, contre-assurance, dégâts des eaux.
Lloyd continental français (Le).	M. Potet, 11, avenue de la République, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Mortalité du bétail. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de machines, bris de glaces, dégâts des eaux, défense en justice. Réassurance.
Lloyd de France-Vie (Le).	M. Charamis, 42, rue Amyot, Casablanca.	Vie.
Lutèce et les Assurances commerciales réunies (La).	M. Ranque, 1, place Mirabeau, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports.
Marine marchande.	M. Andrieu, 69, rue Georges-Mercié, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports.
Maritime (La).	M. Gambier, 24, boulevard de la Gare, Casablanca.	Maritime-transports.
Mélusine.	M. Ranque, 1, place Mirabeau, Casablanca.	Maritime-transports.
Métropole (La).	M. Blanchetière, 153, boulevard de Paris, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Mortalité du bétail. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces.
Minerve (Anciens Conservateurs et Minerve réunis) (La).	M. Arnal, 97, rue Colbert, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces. Réassurance.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÈGUE	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
Monde (I.A.R.D.) (Le).	M. Carré, 90, rue de Commercy, Casablanca.	Incendie. Grêle.
Monde (Vie) (Le).	M. Carré, 90, rue de Commercy, Casablanca.	Vie.
Mutuelle des armées.	M. Bec, 2, boulevard de Marseille, Casablanca.	Accidents corporels.
Mutuelle assurance automobile des instituteurs de France.	M. Favre, école Gabriel-Roch, 60, avenue Jules-Ferry, Casablanca.	Tous véhicules. Risques divers : contre-assurance.
Mutuelle centrale agricole.	M. Malausséna, 11, rue du Lieutenant-Guillemette, Rabat.	Accidents du travail. Tous véhicules. Incendie. Responsabilité civile. Réassurance.
Mutuelle du commerce et de l'industrie.	M. Potet, 11, avenue de la République, Casablanca.	Risques divers : grèves et émeutes.
Mutuelle du Mans.	M. de Sars, place Maginot, Rabat.	Incendie. Réassurance.
Mutuelle générale française (Acc.).	id.	Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Risques divers : caution, bris de glaces, bris de machines. Réassurance.
Mutuelle générale française (Vie).	id.	Vie.
Nationale (Incendie) (La).	M. Régnier, villas « Paquet », place Nicolas-Paquet, Casablanca.	Incendie. Réassurance.
Nationale (Risques divers) (La).	id.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : caution.
Nationale (Vie) (La).	M. Rabourdin, 147, rue Georges-Mercié, Casablanca.	Vie.
Navigation et transports.	M. Ranque, 1, place Mirabeau, Casablanca.	Maritime-transports.
Nord (I.A.R.D.) (Le).	M. Sicot Jacques, 148, rue Dumont-Durville, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, dégâts des eaux, contre-assurance. Réassurance.
Nord (Vie) (Le).	id.	Vie.
Océan (L').	M. Carré, 90, rue de Commercy, Casablanca.	Maritime-transports.
Océanide (Océanide et Alliance régionale de France réunies) (L').	M. Rutz, 111, avenue du Général-Drude, Casablanca.	Maritime-transports.
Paix (Maritime) (La).	M. Loste, 52, rue Gallieni, Casablanca.	Maritime-transports.
Parisienne (La).	M. Delage, 61, avenue de la République, Casablanca.	Risques divers : bris de glaces.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
Paternelle (La).	M. Arnal, 97, rue Colbert, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Réassurance.
Patrie (La).	M. Coindreau, 67, rue de l'Horloge, Casablanca.	Maritime-transports.
Patrimoine (Acc.) (Le).	M. Belly, 8, rue du Capitaine-de-Frégate-Lapébie, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces.
Patrimoine (Vie) (Le).	id.	Vie.
Phénix (Acc.) (Le).	M. Grimpez, 3, avenue Moulay-Youssef, Rabat.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces, défense en justice.
Phénix (Incendie) (Le).	M. Leharle, 6, rue Le Paultre, Casablanca.	Incendie. Réassurance.
Phénix (Vie) (Le).	id.	Vie.
Préservatrice (Acc.) (La).	M. Cosson, 243, boulevard de la Gare, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces.
Préservatrice (Vie) (La).	id.	Vie.
Prévoyance (R.T.N.) (La).	M. Kluger, 7, rue du Docteur-Veyre, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, caution.
Prévoyance (Vie) (La).	id.	Vie.
Protectrice (Acc.) (La).	M. Castet, 45, rue du Commandant-Lamy, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
Protectrice (Vie) (La).	M. Castet, 45, rue du Commandant-Lamy, Casablanca.	Vie.
Providence (Acc.) (La).	M. Tandonnet, 55, rue Marcel-Chapon, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Responsabilité civile. Mortalité du bétail. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, dégâts des eaux, contre-assurance. Réassurance.
Providence (Incendie) (La).	M. Pollet, 10, passage Sumica, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports.
Prudence (La).	M. Ranque, 1, place Mirabeau, Casablanca.	Maritime-transports.
Réunion française et Compagnie d'assurances universelles réunies (La).	M. P.-V. Martin, 56, rue Chevandier-de-Valdrome, Casablanca.	Aviation. Maritime-transports.
Rhin et Moselle (Acc.).	M. Henry Sicot, 1, rond-point Saint-Exupéry, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Risques divers : bris de machines. Réassurance.
Rhin et Moselle (Vie).	id.	Vie.
Rhône-Méditerranée.	M. Croze, 3, boulevard de la Gare, Casablanca.	Aviation. Maritime-transports.
Secours (Acc.) (Le).	M. Roy (intérim), 7, rue de l'Évêché, Rabat.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Risques divers : bris de glaces.
Secours (Vie) (Le).	id.	Vie.
Sécurité (La).	M. Fleureau, 24, boulevard Gouraud, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports. Réassurance.
Séquanaise (I.A.R.D.) (La).	M. Stranéo, 49, rue de l'Horloge, Casablanca.	Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol.
Séquanaise (Vie) (La).	id.	Vie.
Séquanaise (Capitalisation) (La).	id.	Capitalisation.
Société d'assurances mutuelles de la Seine et de Seine-et-Oise.	M. Aubrée, 100, boulevard Gambetta, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol.
Société française d'assurances pour favoriser le crédit.	M. Courtaud, 16, rue Bendahan, Casablanca.	Crédit. Risques divers : caution. Réassurance.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
Société mutuelle d'assurances des chambres syndicales du bâtiment et des travaux publics.	M. Orecchioni, 1, rue de la Marne, Rabat.	Accidents du travail. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile.
Société mutuelle d'assurances sur la vie du bâtiment et des travaux publics.	id.	Vie.
Société mutuelle électrique d'assurances.	M. Gambier, 24, boulevard de la Gare, Casablanca.	Incendie. Risques divers : bris de machines.
Union (I.A.R.D.) (L').	M. Fleureau, 24, boulevard Gouraud, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Mortalité du bétail. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, dégâts des eaux, pluie, caution, bris de machines.
Union (Vie) (L').	M. Naviliat, 4, rue Clemenceau, Casablanca.	Vie. Assurance complémentaire vie.
Unité (L').	Établissements Paquet-Afrique, rue du Lieutenant-Roze, Casablanca (B.P. 771).	Aviation. Maritime-transports.
Urbaine (Incendie) (L').	M. Yau, 17, rue Alexandre-Dumas, Casablanca.	Incendie. Vol. Réassurance.
Urbaine (Vie) (L').	M. Toussaint du Wast, 298, boulevard de la Gare, Casablanca.	Vie.
Urbaine (Complémentaire) (L').	id.	Assurance complémentaire vie. Réassurance.
Urbaine (Capitalisation) (L').	id.	Capitalisation.
Urbaine et la Seine (L').	M. Delage, 61, avenue de la République, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Responsabilité civile. Grêle. Mortalité du bétail. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux. Réassurance.
Vigilance (L').	M. Castet, 45, rue du Commandant-Lamy, Casablanca.	Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux.
II. — Sociétés étrangères.		
Alliance Assurance Cy Ltd. (Britannique).	M. Birch, 52, place Brudo, Mazagan.	Incendie.
Alpina (Suisse).	M. Loste, 52, rue Gallieni, Casablanca.	Maritime-transports.
American Insurance Co. (The) (Américaine).	M. Loman, 7, passage Sumica, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports.
Assurance liégeoise (L') (Belge).	M. Carré, 90, rue de Commerce, Casablanca.	Réassurance.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÈGUE	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
Assurances générales de Trieste et Venise (Italienne).	M. Gambier, 24, boulevard de la Gare, Casablanca.	Vie. Aviation. Incendie. Maritime-transports. Réassurance.
Astrée (Tunisienne).	M. Nouvel, 49, rue de la République, Rabat.	Accidents du travail. Tous véhicules. Incendie. Maritime-transports. Réassurance.
Atlas Assurance Co. Ltd. (Britannique).	M. Vaillat, 287, boulevard de la Liberté, Casablanca.	Incendie.
Bâloise (Incendie) (La) (Suisse).	M. Barbey, 71, boulevard d'Amade, Casablanca.	Incendie.
Bâloise (Transports) (La) (Suisse).	M. Croze, 3, boulevard de la Gare, Casablanca.	Maritime-transports.
Boston Insurance Cy (Américaine).	M. Loman, 7, passage Sumica, Casablanca.	Tous véhicules. Maritime-transports.
British Crown Assurance Corporation Ltd. (The) (Britannique).	MM. R. et P. Barthélemy, 106, rue Chevandier-de-Valdrome, Casablanca.	Incendie.
British Law Insurance Co. Ltd. (Britannique).	M. Fleureau, 24, boulevard Gouraud, Casablanca.	Maritime-transports.
British Oak Insurance Cy Ltd. (The) (Britannique).	M. Leymarie, 1, avenue de la République, Casablanca.	Incendie.
Caledonian Insurance Cy (The) (Britannique).	M. Gambier, 24, boulevard de la Gare, Casablanca.	Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Risques divers : bris de glaces.
Central Insurance Cy Ltd. (The) (Britannique).	M. Cabrol, 106, rue Chevandier-de-Valdrome, Casablanca.	Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports.
Century Insurance Cy Ltd. (The) (Britannique).	M. Le Breton, 88, avenue Mers-Sultan, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports.
Commercial Union Assurance Cy Ltd. (Britannique).	M. Jonca, 14, rue de l'Aviation-Française, Casablanca.	Incendie.
Compagnie d'assurances Meuse-Escaut-Rhin (C.A.M.E.R.) (Belge).	M. Genet, 62, rue de Foucauld, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports.
Compagnie d'assurances et de réassurances de Monaco (Monégasque).	M. Jonca, 14, rue de l'Aviation-Française, Casablanca.	Maritime-transports. Réassurance.
Compagnie d'assurance nationale suisse (Suisse).	M. Andrieu, 69, rue Georges-Mercié, Casablanca.	Incendie. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces.
Compagnie nord-africaine et intercontinentale d'assurances (Tangéroise).	M. Routhier, 16, rue Bendahan, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports.
Compania Marroqui de Seguros Generales (Tangéroise).	M. Bernal de Mérida, immeuble « Villas Paquet », place Nicolas-Paquet, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
Continental Assurance Compagny of London Ltd. (The) (Britannique).	M. Henry Sicot, 1, rond-point Saint-Exupéry, Casablanca.	Incendie. Réassurance.
Continental Insurance Cy (The) (Américaine).	M. Loman, 7, passage Sumica, Casablanca.	Incendie.
Contingency Insurance Cy Ltd. (The) (Britannique).	M. Léopoldo Sabah, 59, rue Gallieni, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile.
Eagle Star Insurance Cy Ltd. (Britannique).	M. Vaillat, 287, boulevard de la Liberté, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie.
Eagle Star Insurance Cy Ltd. (Maritime) (Britannique).	Cabinet d'assurances Lambert, 29, rue Prom, Casablanca.	Maritime-transports.
Elders Insurance Cy Ltd. (Britannique).	MM. R. et P. Barthélemy, 106, rue Chevandier-de-Valdrome, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports.
Employers Liability Assurance Corporation Ltd. (Britannique).	M. Vaillat, 287, boulevard de la Liberté, Casablanca.	Incendie.
Essex and Suffolk Equitable Insurance Cy Ltd. (Britannique).	id.	Incendie.
Fédérale (La) (Suisse).	M. Pastor, 111, avenue du Général-Drude, Casablanca.	Maritime-transports.
General Accident Fire and Life Assurance Corporation Ltd. (de Perth) (Britannique).	M. Cavalliéro, villas « Paquet », place Nicolas-Paquet, Casablanca.	Maritime-transports.
General Security Insurance Cy of Canada (Canadienne).	M. Blanchetière, 153, boulevard de Paris, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports.
Gresham Fire and Accident Insurance Cy Ltd. (Britannique).	M. Léopoldo Sabah, 59, rue Gallieni, Casablanca.	Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : assurance complémentaire vie, dégâts des eaux, bris de glaces.
Gresham Life Assurance Society Ltd. (Britannique).	id.	Vie.
Guardian Assurance Cy Ltd. (Britannique).	Compagnie marocaine, 90, rue de Commerce, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports.
Guardian Eastern Insurance Cy Ltd. (Britannique).	M. Pastor, 111, avenue du Général-Drude, Casablanca.	Maritime-transports.
Hanover Fire Insurance Cy (The) (Américaine).	M. de Borodacwsky, 11, avenue de la République, Casablanca.	Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces, dégâts causés par l'ouragan, raz de marée, inondation, risques politiques, grèves, émeutes. Réassurance.
Hartford Fire Insurance Cy (The) (Américaine).	M. Labonnote, 36, boulevard du Général-Leclerc, Casablanca.	Maritime-transports.
Helvetia Incendie (Compagnie d'assurances générales l') (Suisse).	M. Castanié, 62, avenue Poeymirau, Casablanca.	Incendie.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
Helvetia Transports (Compagnie d'assurances générales I') (Suisse).	M. Castanié, 62, avenue Poeymirau, Casablanca.	Maritime-transports.
Indemnity Marine Assurance Cy Ltd. (Britannique).	M. Labonnote, 36, boulevard du Général-Leclerc, Casablanca.	Maritime-transports.
Insurance Company of North America (Américaine).	L. Barber (Ass.) Ltd., 119, avenue du Général-Drude, Casablanca.	Tous véhicules. Incendie. Maritime-transports.
Law Union and Rock Insurance Cy Ltd. (The) (Britannique).	M. Vaillat, 287, boulevard de la Liberté, Casablanca.	Incendie.
Legal and General Assurance Society Ltd. (Britannique).	M. Gambier, 24, boulevard de la Gare, Casablanca.	Aviation. Incendie. Maritime-transports. Réassurance.
Legal Insurance Cy Ltd. (The) (Britannique).	Cabinet d'assurances Lambert, 29, rue Prom, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports.
Liverpool and London and Globe Insurance Cy Ltd. (The) (Britannique).	M. Larédo, 14, rue La Fayette, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports.
London Assurance (The) (Britannique).	MM. R. et P. Barthélemy, 106, rue Chevandier-de-Valdrome, Casablanca.	Incendie.
London Assurance (The) (Britannique).	M. Fleureau, 24, boulevard Gouraud, Casablanca.	Maritime-transports.
London Guarantee and Accident Cy Ltd. (Britannique).	Cabinet d'assurances Lambert, 29, rue Prom, Casablanca.	Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Risques divers : bris de glaces.
London and Lancashire Insurance Cy Ltd. (The) (Britannique).	MM. R. et P. Barthélemy, 106, rue Chevandier-de-Valdrome, Casablanca.	Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, dégâts des eaux.
Maritime Insurance Cy Ltd. (The) (Britannique).	M. Falgayrettes, 6, boulevard du 4 ^e -Zouaves, Casablanca.	Maritime-transports.
Motor Union Cy Ltd. (The) (Britannique).	M. Larédo, 14, rue La Fayette, Casablanca.	Tous véhicules. Accidents corporels. Responsabilité civile. Risques divers : bagages.
Neuchâteloise (Ia) (Suisse).	M. Barbey, 71, boulevard d'Amade, Casablanca.	Maritime-transports.
Nieuw Eerste Nederlandsche (De) (Hollandaise).	M. Routhier, 16, rue Bendahan, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports.
Nieuw Rotterdam (Hollandaise).	M. Ranque, 1, place Mirabeau, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports.
New Hampshire Fire Insurance Cy (Américaine).	M. de Borodaewsky, 11, avenue de la République, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces, ouragans, raz de marée, inondations. Réassurance.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
Nieu India Assurance Cy Ltd. (The) (Indienne).	M. Routhier, 16, rue Bendahan, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports.
Nieu Zealand Insurance Cy Ltd. (The) (Néo-Zélandaise).	M. Castet, 45, rue du Commandant-Lamy, Casablanca.	Maritime-transports. Réassurance.
North British and Mercantile Insurance Cy Ltd. (Britannique).	MM. R. et P. Barthélemy, 106, rue Chevandier-de-Valdrome, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports.
Northern Assurance Cy Ltd. (The) (Britannique).	M. Barber (Ass.) Ltd., 119, avenue du Général-Drude, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports.
Norwich Union Fire Insurance Society Ltd. (Britannique).	M. Barber (Ass.) Ltd., 30, rue Prom, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces.
Pacific National Fire Insurance Cy (Américaine).	M. de Borodaewsky, 11, avenue de la République, Casablanca.	Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces, dégâts causés par l'ouragan, raz de marée, inondations, risques politiques, grèves et émeutes. Réassurance.
Pearl Assurance Cy Ltd. (Britannique).	M. Léopoldo Sabah, 59, rue Gallieni, Casablanca.	Incendie.
Phénix espagnol (Le) (Espagnole).	M. Croze, 3, boulevard de la Gare, Casablanca.	Vie.
Phoenix Assurance Cy Ltd. (Britannique).	M. Jonca, 10, 14, rue de l'Aviation-Française, Casablanca.	Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol.
Planet Assurance Cy Ltd. (The) (Britannique).	M. Pastor, 111, avenue Drude, Casablanca.	Incendie.
Provincial Insurance Cy Ltd. (Britannique).	L. Barber Ass. Ltd., 30, rue Prom, Casablanca.	Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Risques divers : bris de glaces.
Prudential Assurance Cy Ltd. (The) (Britannique).	M. Vaillat, 287, boulevard de la Liberté, Casablanca.	Incendie.
Reliance Marine Insurance Cy Ltd. (Incendie) (The) (Britannique).	MM. R. et P. Barthélemy, 106, rue Chevandier-de-Valdrome, Casablanca.	Incendie.
Reliance Marine Insurance Cy Ltd. (Transports) (The) (Britannique).	M. Jonca, 10, 14, rue de l'Aviation-Française, Casablanca.	Maritime-transports.
Riunione Adriatica Di Sicurtà (Italienne).	M. Castet, 45, rue du Commandant-Lamy, Casablanca.	Vie. Incendie. Maritime-transports.
Rotterdam (Hollandaise).	M. Falgayrettes, 6, boulevard du 4 ^e -Zouaves, Casablanca.	Maritime-transports.
Royal Exchange Assurance (Britannique).	M. Croze, 3, boulevard de la Gare, Casablanca.	Incendie.
Royal Insurance Cy Ltd. (Britannique).	M. Andrieu, 69, rue Georges-Mercié, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports Réassurance.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÈGUE	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
Royal Scottish Insurance Cy Ltd. (Britannique) (The).	M. Vaillat, 287, boulevard de la Liberté, Casablanca.	Incendie.
Scottish Union and National Insurance Cy (Britannique).	M. Léopoldo Sabah, 59, rue Gallieni, Casablanca.	Incendie.
Springfield Fire and Marine Insurance Co. (Américaine).	M. Loman, 7, passage Sumica, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports.
Standard Marine Insurance Cy Ltd. (Britannique).	MM. R. et P. Barthélemy, 106, rue Chevandier-de-Valdrome, Casablanca.	Maritime-transports.
State Assurance Cy Ltd. (The) (Britannique).	H.-G. Smith and Co. Ltd., 119, avenue du Général-Drude, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports.
Suisse (La) (Suisse).	M. de Sars, place Maginot, Rabat.	Incendie. Maritime-transports.
Sun Insurance Office Ltd. (Britannique).	M. Croze, 3, boulevard de la Gare, Casablanca.	Incendie.
Thames and Mersey Marine Insurance Cy Ltd. (The) (Britannique).	id.	Maritime-transports.
Union et le Phénix espagnol (La) (Espagnole).	id.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports.
Utrecht (Hollandaise).	M. Gambier, 24, boulevard de la Gare, Casablanca.	Vie.
Winterthur (Acc.) (Suisse).	M. Françon, 44, rue Georges-Mercié, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Risques divers : caution, protection juridique, bris de glaces, dégâts des eaux.
Winterthur (Vie) (Suisse).	id.	Vie.
Word Marine and General Insurance Cy Ltd. (The) (Britannique).	M. Rangue, 1, place Mirabeau, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports.
Yorkshire Insurance Cy Ltd. (The) (Britannique).	M. Tousche, 43, rue Claude-Bernard, Casablanca.	Maritime-transports.
Zurich (Suisse).	M. Derouai, 106, rue Chevandier - de - Valdrome, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Responsabilité civile. Vol. Risques divers : caution. Réassurance.

Avis aux importateurs.

Les crédits suivants sont alloués au Maroc, à titre d'avance, sur les contingents globaux qui seront fixés, pour l'année 1956, pour l'importation de produits en provenance des pays de l'U.E.P. :

poteaux conifères écorcés d'une longueur de 6 m 50 exclus à 15 m 50 inclus ayant des circonférences au gros bout de 45 cm exclus à 90 cm inclus	750 tonnes
bois de sapin blanc scié	7.500 —
bois de sapin rouge scié	5.000 —
panneaux, planches de bois agglomérés, plaques bois ou similaires défibrés	750 —

Ces crédits ne sont pas mis en répartition ; ils doivent, en principe, couvrir les besoins du premier semestre 1956 ; les licences seront attribuées jusqu'à épuisement, au fur et à mesure de leur réception. Les emballages en bois feront l'objet, ultérieurement, de modalités particulières d'attribution.

Les demandes d'autorisation d'importation, établies dans les conditions habituelles, devront être adressées à l'administration des eaux et forêts et de la conservation des sols, à Rabat-Résidence, et accompagnées, sous peine de rejet :

1° d'une facture *pro forma* établie en double exemplaire par le fournisseur, indiquant le prix unitaire F.O.B. port d'embarquement ainsi que la caractéristique du produit offert ;

2° d'une formule d'engagement de réalisation du modèle habituel.